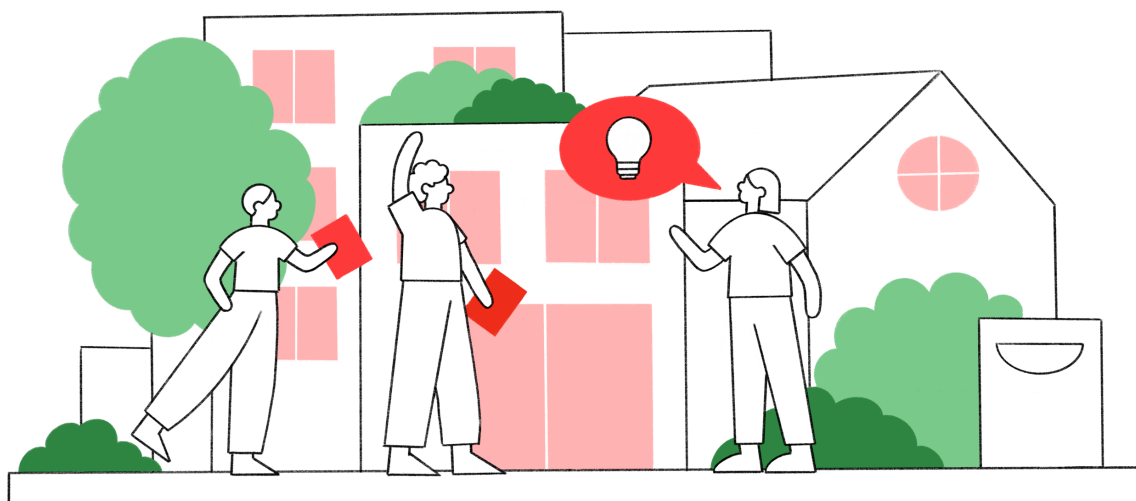


Plan~~e~~limat

Ville d'Ecublens (VD)

Rapport d'analyse des propositions citoyennes collectées
dans le cadre de l'élaboration du Plan climat communal



L'élaboration du Plan climat a été pilotée par le Service bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED), avec l'appui des bureaux Bio-Éco Sàrl — coordination générale de la démarche — et Navitas Consilium SA (NCSA) — bilans carbone et stratégie d'atténuation.

Face à des enjeux climatiques multiples et transversaux, l'élaboration du Plan climat communal ne pouvait toutefois pas être le fait d'une seule personne, ni même d'un seul Service. Plutôt qu'une approche en silo, la Ville d'Ecublens a ainsi souhaité adopter une approche transversale en développant une gestion des enjeux climatiques partagée au sein des Services, notamment grâce à la mise en place d'un groupe de travail interservices (GT Climat).

Les acteurs et actrices du territoire — population, représentant·es des groupements d'intérêts, écoles, usagères et usagers du territoire — ont également été impliqués dans l'élaboration du Plan climat, en particulier pour évaluer et bonifier la liste des actions à mettre en œuvre. La participation citoyenne est en effet particulièrement importante pour engager la population, pour confronter le travail réalisé à la réalité de la vie écublanaise et pour assurer la réussite d'un tel projet.

Dans le cadre de cette démarche participative, une plateforme en ligne a été mise sur pied afin de donner l'opportunité à la population ainsi qu'aux usagères et usagers du territoire de se positionner sur une première liste d'actions potentielles identifiées dans le cadre du GT Climat. Les personnes qui y ont participé avaient la possibilité de donner une appréciation pour chacune des actions listées, de partager leur avis sur les actions, ainsi que d'en proposer de nouvelles.

La plateforme participative a recueilli les avis de 324 personnes, qui ont posé 4'768 votes et 296 commentaires sur les propositions d'action. Par ailleurs, 29 personnes ont également proposé 96 nouvelles actions.

Ces propositions ont été analysées attentivement par les Services sur le plan de leur faisabilité technique, financière ou encore légale, de leur pertinence et de leur efficacité vis-à-vis de la transition attendue, et bien entendu du niveau d'adhésion dont elles ont fait l'objet sur la plateforme. En fonction de cette analyse et dans la mesure du possible, les propositions d'actions citoyennes ont été intégrées dans le Plan climat présenté au Conseil communal en février 2023. Au final, seules 16 mesures citoyennes n'ont pas été reprises à ce stade d'une manière ou d'une autre dans le Plan climat. Toutes les autres ont pu être intégrées : soit parce qu'elles étaient complémentaires à d'autres actions proposées, soit comme nouvelles actions.

Afin de préciser le traitement de chacune de ces propositions, les retours de la Ville pour ces différentes mesures sont présentés dans le tableau ci-après.

Propositions en lien avec l'orientation

1

Savoir et agir ensemble



PROPOSITIONS REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Réduire les inégalités sociales

Presque toutes les mesures "climatiques" se heurtent à la réalité sociale, notre société est injuste. Les mesures limitatives mettent en péril les personnes les plus fragilisées et les moins aisées, alors qu'elles n'affectent pas du tout les personnes les plus riches qui sont les plus gros consommateurs CO₂. La Commune a peu de marge de manœuvre mais elle peut tout de même agir par 1) l'impôt (pas les taxes) 2) en subventionnant ceux qui ont besoin d'aide et 3) en faisant du lobbying auprès du Canton.

Réponse de la Commune :

Sans apparaître comme une action en tant que telle dans le Plan climat, cette volonté de réduire les inégalités sociales est inscrite dans les grands principes d'action du Plan climat, notamment via le principe n° 5 « Veiller à une transformation solidaire ». La Municipalité met ainsi en avant le principe de justice climatique dans le cadre du Plan climat communal et sera attentive à la question des inégalités sociales dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des actions de cette stratégie.

Par exemple, pour la refonte du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable (action 4.1.3), en prévoyant des soutiens non seulement à destination des propriétaires, mais également des locataires. L'action Eco-logement, qui sera renforcée dans le cadre du Plan climat (action 6.2.1), va également dans ce sens en offrant un soutien aux économies d'énergies pour les ménages qui en ont le plus besoin.

Plus largement, au niveau des aides apportées aux personnes les plus démunies, des subsides communaux complémentaires aux aides cantonales sont déjà proposés aux familles disposant de peu de ressources financières, notamment pour des frais dentaires, orthodontiques, camps scolaires, école de musique ou de transports.

Rendre visible le but, l'état actuel et la réduction éqCO₂

Sur les panneaux lumineux et dans les tous médias de la commune, on devrait afficher la synthèse résumant les objectifs et l'état de nos rejets éqCO₂ sous une forme vulgarisée.

Réponse de la Commune :

La Commune participe à un projet Région-Energie qui vise à collecter, à l'échelle de l'Ouest lausannois, différents indicateurs, dont les émissions de gaz à effet de serre par commune, afin de pouvoir les communiquer facilement. Cela pourra donc se faire au travers de l'action 1.1.4 du Plan climat qui prévoit de communiquer de façon claire et régulière sur l'évolution et la mise en œuvre du Plan climat auprès de la population. L'idée de communiquer également grâce aux panneaux lumineux est intéressante et sera reprise.

Bénéficiaire d'une communication claire et régulière de la Commune

Il serait très rassurant de savoir annuellement quelles sont les priorités climatiques mises à l'agenda de la Commune, combien d'émissions de CO₂ seront ainsi réduites, et si les objectifs sont atteints. C'est en montrant qu'il y a une stratégie, un objectif clair que tout un chacun se sentira encouragé à contribuer.

Réponse de la Commune :

L'action 1.1.4 du Plan climat vise à communiquer de façon claire et régulière sur l'évolution et la mise en œuvre du Plan climat auprès de la population.

Afin d'intégrer au mieux les actrices et acteurs du territoire dans ce travail d'évaluation et d'information, l'action 1.3.3 du Plan climat vise à mettre sur pied un Observatoire citoyen du climat réunissant des actrices et des acteurs du territoire qui participeront à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan climat.

Belles fêtes propres

Les manifestations sur le domaine public à Ecublens doivent respecter les critères de manifestations durables (par ex. avoir une note supérieure 90 au label [Manifestation verte](#) ; avec ce label, Destiny 2022 = 10, fête interculturelle = 68, festival de la transition = 87. Évidemment, zéro jetable (verre, assiette), boisson en tireuse, concept de mobilité, proposition d'alimentation avec protéines peu carbonées, produits locaux, de saison, abordable, etc. Ainsi les fêtes à Ecublens seront encore plus accueillantes et plus belles.

Réponse de la Commune :

Le Plan climat prévoit tout d'abord, par le biais de l'action 1.2.2, de diffuser un guide/une charte pour l'organisation de manifestations durables à destination des groupements d'intérêts actifs sur le territoire communal et organisant tout type de manifestation.

Pour aller plus loin, l'action 1.2.3 du Plan climat prévoit de modifier les directives sur le subventionnement des sociétés locales en ajoutant, dans les critères d'attribution, le respect de certains aspects en lien avec les enjeux climatiques dans leurs actions.

Proposer des animations et ateliers pratiques orientées sur la transition écologique dans les écoles

La nouvelle génération doit se préparer à cette transition écologique par des sensibilisations à la question et des ateliers pratiques pour savoir faire quelque chose de leurs mains !

Réponse de la Commune :

L'établissement scolaire d'Ecublens s'engage dans une démarche eco-school qui permet de thématiser la transition écologique par différents biais, dont des ateliers pratiques. Le Plan climat soutient cette démarche au travers de l'action 1.2.4. La Ville accompagne également les écoles d'Ecublens pour d'autres actions, par exemple lors de Fresques du climat.

Des informations données à l'école, par des spécialistes des questions du développement durable

Pour les enfants qui ne sont pas sensibilisés à la maison aux comportements éco-responsables, l'école est le lieu idéal. C'est également un moyen de toucher les adultes par les enfants.

Réponse de la Commune :

L'établissement scolaire d'Ecublens s'engage dans une démarche eco-school qui permet de thématiser la transition écologique par différents biais, dont des ateliers pratiques. Le Plan climat soutient cette démarche au travers de l'action 1.2.4. La Ville accompagne également les écoles d'Ecublens pour d'autres actions, par exemple lors de Fresques du climat.

PROPOSITIONS EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Comme pour les finances, gouvernance transversale pour le climat

Les Communes ont maintenant deux objectifs parallèles à atteindre : le budget/compte "argent" et le budget/compte "carbone" à faire diminuer selon les objectifs du Plan climat. Les générations futures attendent que les deux objectifs soient atteints, l'un sans l'autre n'a aucun sens. Pour leur donner pleine visibilité, les structures doivent s'adapter avec un dicastère Climat à la Municipalité et une commission permanente Climat au Conseil communal (Vevey l'a mise en place) ; c'est aussi une des fiches proposées par le Canton.

Réponse de la Commune :

La gouvernance en faveur du climat est en effet un élément clé pour la réussite des objectifs climatiques. En ce sens, l'action 1.4.1 du Plan climat insiste sur la nécessité de mettre en place une gouvernance transversale pour le suivi de la mise en œuvre du Plan climat, notamment par le biais d'un groupe de travail interservices. Le chapitre Gouvernance du Plan climat précise le fonctionnement de celle-ci.

L'action 1.4.6 du Plan climat vise aussi à prendre en compte les enjeux climatiques dans les rapports-préavis au Conseil communal en s'appuyant sur un nouvel outil d'analyse de la durabilité.

Aussi, l'action 1.3.3 prévoit de créer un observatoire citoyen du climat qui permettra par ailleurs à des actrices et acteurs du territoire de participer à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan climat, de faire remonter les propositions citoyennes pour faire avancer la stratégie climatique dans la bonne direction et de partager leurs observations sur l'évolution du climat à l'échelle du territoire.

Réflexion sur l'approche visuelle et artistique de préservation du climat

Je suis l'artiste professionnelle, designer et professeure de l'école d'art d'Ecublens. J'aimerais vous proposer la réalisation d'un parcours artistique de l'art contemporain à travers Ecublens. Je pourrais le réaliser avec mes élèves — talentueux enfants et adolescents de notre commune, ainsi que les communes de l'ouest lausannoise — ; nous aurions besoin de votre aide pour les matériaux et soutien logistique. Déjà pour le printemps-été prochain, nous pourrions organiser et réaliser quelque chose de qualité, je serai heureuse de vous rencontrer et expliquer ma vision.

Réponse de la Commune :

La culture est une ressource clé pour parler et faire parler des enjeux climatiques et pour sensibiliser les actrices et acteurs du territoire autour de ces questions.

L'approche proposée pourra être étudiée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.1.1 du Plan climat qui prévoit d'organiser régulièrement des événements faisant appel à différents modes d'expression et de communication — conférences, expositions, stand d'information, etc. — afin de toucher des publics cibles variés autour des questions climatiques et de durabilité au sens large.

Partage des idées

Créer une page Facebook ou autre support pour que chacun puisse décrire des gestes, actions qu'il accomplit au quotidien

Réponse de la Commune :

Le Plan climat comprend l'action 1.1.2 qui prévoit d'enrichir le site internet communal avec un volet informations et conseils climat — page internet permettant de recenser les informations, bons conseils, adresses, etc. — afin de s'orienter vers une démarche personnelle d'éco-responsabilité.

Dans le cadre de la mise en place de cet espace d'informations et de conseils, il pourra être évalué l'intérêt de créer une page permettant à tout un chacun de partager et d'échanger ses propres bonnes actions. Cela pour passer par une page sur un réseau social ou directement sur le site internet.

Une nouvelle vision d'approche de communiquer avec la population d'Ecublens

Je cours presque chaque jour à Ecublens et je découvre les déchets sauvagement laissé dans la forêt, sur les places de jeux, stations de bus. J'ai une idée, comment nous pourrions faire pour éviter ça. Si vous souhaitez, je peux vous rencontrer et expliquer mes idées.

Réponse de la Commune :

Le Plan climat prévoit à l'action 5.2.4 de mettre en place des campagnes d'information sur le thème des déchets — visant une réduction de la production de déchets à la source, de meilleurs tri et valorisation des déchets produits. Ces campagnes de sensibilisations sont réalisées de manière systématique depuis plus de 15 ans, et ceci de manière coordonnée sur l'Ouest lausannois, par exemple avec l'info-tri « [Recyclo](#) ». La Ville collabore également chaque année avec Cocedec pour la campagne « [Coup de balai](#) » ou celle de « [Urban Plogging](#) ».

Dans ce cadre, la Commune est toujours ouverte à identifier différentes approches de communication impactante.

Plateforme participative pour le territoire

Mettre en place une plateforme participative à l'échelle du territoire, pour épingler les choses à faire, pour montrer les bons plans, les parcours, pour reporter les points de vente alternatifs, à l'image de la plateforme vélo [Bikeable](#).

Réponse de la Commune :

L'objectif 1.3 du Plan climat a pour but de favoriser la participation et les initiatives citoyennes. Les enjeux en lien avec cet objectif sont notamment de permettre à la population de mieux comprendre son impact climatique et son pouvoir d'action, de mobiliser les actrices et les acteurs du territoire autour des enjeux climatiques, de forger, avec tout le monde, de nouveaux imaginaires collectifs, de nous engager ensemble dans une démarche de changement ou encore de multiplier les initiatives citoyennes de transition.

Dans ce cadre, aucun "support" pour recueillir les bonnes pratiques et offrir un espace numérique d'échange n'a pour l'instant été identifié. Cette proposition sera donc analysée plus en détails dans l'idée de concrétiser l'objectif 1.3 du Plan climat.

Emprunts et placements financiers directs et indirects en respect des droits humains et leur impact en gaz à effet de serre

Ecublens, zéro emprunt, zéro placement financier auprès d'établissements financiers irrespectueux des droits humains et irresponsables sur les impacts en gaz à effet de serre. Au besoin, la Commune devrait adhérer à des organismes listant les établissements prédateurs, y compris ceux qui pratiquent le greenwashing. En particulier, pas un centime d'argent public communal ne doit alimenter les 425 "bombes climatiques" (projets d'extraction fossiles) et on doit le faire savoir.

Réponse de la Commune :

Concernant les liquidités courantes de la Commune, elles sont déposées dans leur grande majorité auprès de Postfinance. La Commune dispose également des trois comptes courants avec des sommes faibles (moins de CHF 100'000. -), auprès de la BCV, de l'UBS et de Crédit Suisse (situation avant rachat). S'agissant de comptes courants, ces montants ne sont pas investis dans des projets particuliers qui pourraient être négatifs pour le climat.

Concernant les emprunts, la Commune a conclu des emprunts à court terme (quelques mois) avec notamment [Eurofima](#), une société qui finance les organismes ferroviaires depuis 1956 sans profit; avec la Fondation LPP BVG, qui est la [fondation supplétive LPP](#) ; et avec la Banque Cantonale de Bâle-Campagne et de la banque Swissquote. La Commune a également conclu des emprunts à moyen et long termes auprès de la Caisse de pension de la Poste, de Postfinance et de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA.

Les avoirs LPP du personnel communal sont eux placés auprès de la Caisse intercommunale de pensions. Les nouvelles dispositions de la Constitution vaudoise votées le 18 juin 2023 prévoient que les caisses de pension de l'État et des Communes relevant du droit public veillent à la protection du climat et luttent contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'elles génèrent.

Du point de vue financier, le Plan climat communal prévoit essentiellement à l'action 1.4.4 l'introduction d'une évaluation régulière du budget communal sous l'angle climatique — passage en revue des dépenses publiques en fonction de leur incidence sur les émissions de gaz à effet de serre et identification des besoins de réorientation des dépenses publiques. Dans ce cadre-là, l'impact des finances communales et des placements financiers pourra être analysé plus finement.

PROPOSITION NON REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Assemblée citoyenne

Création d'une assemblée citoyenne par double tirage au sort (Tous/spécialités) et lui soumettre les grandes options de la commune en matière de climat, mais aussi d'urbanisme, de culture et d'intégration par exemple.

Réponse de la Commune :

Le Plan climat prévoit à l'action 1.3.3 la mise sur pied d'un Observatoire citoyen du climat réunissant des actrices et des acteurs du territoire qui participeront à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan climat. L'approche choisie pour concrétiser cet Observatoire citoyen n'a pas encore été définie, mais pourrait par exemple prendre la forme d'une assemblée citoyenne.

Dans tous les cas, la Commune souhaite impliquer les actrices et acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie climatique. Différentes approches seront testées en ce sens au cours des prochaines années.

Propositions en lien avec l'orientation

2

Préparer le territoire au climat de demain



PROPOSITIONS REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Renaturation de la Sorge

Redonner de la place à la nature. Prévoir des zones de crues naturelles.

Réponse de la Commune :

Cette proposition s'inscrit dans l'objectif 2.1 Préserver et régénérer les écosystèmes du Plan climat, avec en particulier l'action 2.1.6 « Poursuivre les études et réaliser la renaturation des cours d'eau ». La renaturation de la Sorge sera évaluée dans ce cadre.

Planter des arbres résistants aux changements climatiques

Réponse de la Commune :

Cette proposition est directement reprise dans le Plan climat à l'action 2.1.2 « Adapter les plantations d'arbres d'avenues en tenant compte de l'évolution du climat — évolution constante du choix d'essences et type de plantations ». Elle est aussi partie intégrante de la Stratégie d'arborisation en cours d'étude.

Baser les autorisations d'abattage des grands arbres sur l'impact mesurable de la disparition d'une canopée digne de ce nom au niveau de la commune

La végétation est un des meilleurs moyens de piéger le CO₂. Ecublens doit établir la proportion de son territoire, propriétés privées comprises, couverte par une canopée d'au moins 4 mètres de haut. Cette proportion ne devrait jamais diminuer et devrait être prise en compte dans les autorisations d'abattages d'arbres, y compris pour les nouvelles constructions.

Réponse de la Commune :

Une stratégie d'arborisation et de végétalisation est en cours d'étude. Concernant les arbres privés et publics, la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022 ([LPrPNP](#)) protège tout arbre sur le territoire avec un chiffrage de la valeur de l'arbre en cas de demande d'abattage. Ceci permet de garantir le maintien de l'arborisation.

Le taux de canopée urbaine s'élève à 11.7 % pour une hauteur de canopée de plus de 3 m. La stratégie d'arborisation en cours d'étude permettra d'améliorer la canopée du territoire. Une adaptation de la taille (réduction de l'élagage) des arbres communaux dès décembre 2023 impliquera une amélioration significative de la canopée (action 2.2.1).

Utilisation de l'eau de pluie

Une solution simple, au moment de la construction de maisons ou d'immeubles, est d'installer une citerne (enterrée) qui reçoit l'eau de pluie venant des toits. Cette eau pourrait servir pour les toilettes. J'ai appris que cela est toujours refusé à ceux qui en font la demande.

Réponse de la Commune :

La gestion des eaux de pluie est une tâche complexe qui demande la mise en place de plusieurs moyens afin de limiter au maximum la surcharge des réseaux de canalisation. Actuellement, la Ville d'Ecublens possède un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui implique notamment l'installation de bassin de régulation des eaux de pluies lors de chaque construction ou rénovation (là où cela est pertinent). Le responsable communal de l'évacuation des eaux étudie au cas par cas les installations, conseille et suggère les propriétaires et architectes pour la meilleure installation possible, y compris pour les toilettes, et soutient les projets plus ambitieux que ce qu'exige le PGEE.

Pour aller plus loin, le Plan climat a par ailleurs prévu d'exiger un concept de rétention des eaux de pluie pour toute nouvelle construction ou grande rénovation (action 2.2.5), et de subventionner les installations de récupération des eaux de pluie pour un usage sanitaire ou d'arrosage (action 2.2.6).

Installer des points d'eau dans les parcs de la commune

Réponse de la Commune :

Cette proposition pourra être analysée et concrétisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2.3.2 du Plan climat « Créer de nouveaux espaces verts et de rencontre à moins de cinq minutes à pied de chaque habitante et habitant ou reprendre la gestion de certains espaces verts privés pour en faire des espaces publics ».

Encourager la commune à planter des arbres fruitiers sur son territoire et des petits fruits dans ses bacs à fleurs

Réponse de la Commune :

La Commune a fait de la promotion de l'agriculture urbaine une ambition de son Plan climat, avec notamment pour mesure d'intensifier la culture de légumes ou petits fruits et l'exploitation de vergers sur les platebandes et parcelles communales (action 5.3.1). Il s'agit d'actions déjà en place, mais à renforcer.

Place des fêtes du Pontet

Arboriser beaucoup plus ce grand espace, rajouter une voire plusieurs fontaines, rajouter des bancs.

Réponse de la Commune :

Un plan canopée pour l'ensemble de l'Ouest lausannois est en cours de réalisation (action 2.2.1), ce qui permettra de préserver et de développer le patrimoine arboré du territoire afin de réduire les effets dit « d'îlots de chaleur ». S'ajoute à cela une étude préliminaire concernant la valorisation de l'espace public et le développement des équipements scolaires du Pontet qui a récemment débuté et servira au lancement d'un concours pour l'aménagement du secteur. Diverses sollicitations de la population seront prévues dans la suite des réflexions.

L'arborisation de la Place du Pontet pourra donc être repensée dans le cadre de ces démarches.

Ilots de fraîcheur

En partenariat avec les gérances, installer des ilots de fraîcheur (végétalisés) dans tous les quartiers et surtout dans les futurs quartiers qui seront très denses en béton.

Réponse de la Commune :

Dans le cadre du projet de revalorisation des espaces publics de la Plaine du Croset, des améliorations très importantes sont prévues pour diminuer les ilots de chaleur et pour réduire les surfaces imperméables en les remplaçant par de la végétation.

Ces éléments sont en cours de réflexion sur l'ensemble de la commune par le biais du Plan Canopée ainsi que de la stratégie d'arborisation et de végétalisation (études en cours). Des discussions ont déjà débuté dans le quartier d'Epenex avec les gérances suite à la démarche participative.

C'est effectivement un enjeu important pour la Ville d'augmenter la qualité et l'efficacité de la canopée de ses espaces.

L'action 2.2.1 du Plan climat prévoit la mise en œuvre du plan d'action du Plan canopée et d'une stratégie d'arborisation dans la zone urbaine, comme outil de rafraîchissement de la ville.

Redonner à la commune la maîtrise de l'aménagement de son propre territoire

Actuellement, la densification de notre commune se fait sous l'impulsion de promoteurs externes qui sont en train d'acheter de vieilles maisons établies sur les terrains arborisés pour tout détruire et remplacer par des habitations mitoyennes très chères, avec une bétonification des sols et réduction de la végétation. Cette transformation n'augmente pas l'accès à la propriété pour nos jeunes résidents et déploie un effet écologique néfaste sur notre commune. Une application plus stricte du RPGA et vérification plus poussée des règlements sur la proportion laissée en sols naturels de ces constructions nouvelles pourraient éviter l'inévitable disparition de la verdure qui mettra des décennies à repousser.

Réponse de la Commune :

La Commune révisé actuellement son Plan d'affectation communal (PACom, anciennement nommé PGA). Ce document, contraignant pour les tiers, permettra de fixer dans le règlement de constructions, des exigences et incitations visant une évolution du territoire plus durable et prenant en compte les enjeux climatiques. Cette révision se base sur neuf engagements issus des démarches participatives concernant la révision du PACom que la Ville a pris. Un des engagements s'intitule « Définir un indice de verdure (ou une part d'espaces verts) propre à chaque zone ». Dans l'intervalle de cette révision, la Ville a fixé un ratio minimal de 40 % d'espaces verts pour analyser les projets de construction en zone de faible densité. Cette intention doit permettre d'améliorer les projets dont la qualité et la quantité de surfaces de verdure n'étaient pas à la hauteur des enjeux fixés par le Plan directeur communal.

Ces éléments s'inscrivent dans le Plan climat via l'action 2.2.8 « Définir un pourcentage de végétalisation ou indice de verdure, ainsi qu'un pourcentage de terrain perméable ou en pleine terre pour les parcelles à bâtir ».

PROPOSITION EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Établissement d'une pépinière communale pour faciliter l'arborisation de la commune

Pour les nouvelles constructions, la Commune impose un arbre de taille majeure par 250 m² de terrain constructible. Ces arbres devraient être d'une essence de préférence indigène. Il serait souhaitable, si cette contrainte à l'arborisation sur terrains privés nouvellement construits était étendue, de manière volontaire, à tous les terrains de la commune, publics ou privés. Afin de faciliter une telle arborisation, il est proposé que la Commune subventionne la mise en place d'une pépinière qui pourrait donner des informations concernant le choix approprié des arbres en plus de les fournir à un prix abordable et à une taille adaptée. Il est proposé que la pépinière soit installée sur un des nombreux terrains de la commune, actuellement non utilisé, pendant une période prédéfinie.

Réponse de la Commune :

Actuellement la Commune met déjà à disposition des propriétaires privés une [liste des plantes indigènes](#) de l'association des pépiniéristes suisses sur son site internet. Le Plan climat prévoit par ailleurs d'aller plus loin en matière de soutien aux propriétaires privés pour le choix des essences adaptées avec l'action 2.1.4 « Accompagner les propriétaires privés à choisir des espèces végétales adaptées aux changements climatiques — conseil et mise à disposition de ressources ».

La Commune entend également, dans le cadre du Plan climat, mettre en place des mesures de protections du patrimoine arboré plus restrictives afin d'appliquer une valeur, et donc un niveau de protection, en fonction des services écosystémiques rendus (action 2.1.3).

Il n'est toutefois pas prévu de subventionner la mise en place d'une pépinière sur le territoire communal.

Installer des bancs à l'ombre sur tout le territoire de la commune afin que les personnes à mobilité réduite puissent aussi se promener sur notre commune

Réponse de la Commune :

Un plan piéton seniors est en cours d'élaboration, avec pour objectif de favoriser la mobilité des aînés et des personnes à mobilité réduite. Ce plan analysera les besoins des personnes à mobilité réduite, dont notamment la quantité et la qualité des bancs, et proposera des adaptations de l'espace public.

Cette démarche s'inscrit de façon générale dans les objectifs (3.2) du Plan climat qui prévoient de « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active », ainsi que (2.1) de « Préserver et régénérer les écosystèmes », ou dans l'action 2.3.1 visant à diminuer les îlots de chaleur en milieu urbain.

Quant à la volonté d'installer des bancs à l'ombre, elle se trouve dans l'action 3.1.2 « Créer des zones de biodiversité et de délasserment sur le domaine public ».

PROPOSITIONS NON REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

La Commune engage ou amodie un moutonnier pour ses terrains

La Commune d'Ecublens est propriétaire de plusieurs terrains qu'elle doit entretenir. Pour limiter les coupes d'herbes (travail conséquent) et favoriser la biodiversité, elle engage ou amodie un ou une moutonnière qui définira la taille du cheptel écublensis. Elle ou il aura la tâche d'entretenir ces parcelles herbeuses, et pourra vendre la laine. Side effect : la Commune pourra ainsi soutenir une filière de laine locale, par exemple comme c'est le cas à l'Unil et son utilisation par la marque Babuuk.

Réponse de la Commune :

La Ville d'Ecublens s'est engagée à valoriser la biodiversité des talus, des vergers et des prairies par un entretien différencié. Depuis maintenant plus de 15 ans, les paysagistes communaux sèment de la prairie fleurie sur des surfaces peu (ou pas) utilisées par la population. Le but est d'augmenter la diversité floristique, de laisser le temps aux fleurs de produire leurs graines en n'effectuant que deux fauches par année — la première au printemps et la seconde en octobre — et de favoriser le développement des insectes et des abeilles.

Depuis 2013, les surfaces de prairie fleurie à Ecublens ont passé de 10'000 m² à plus de 45'000 m².

L'entretien de ces surfaces prévoit une fauche tardive et le retrait des produits de coupe, pour éviter d'enrichir trop le terrain et maintenir ainsi de belles prairies fleuries. L'usage des moutons pour l'entretien de ces terrains aurait notamment pour effet d'enrichir le sol et de modifier petit à petit la biodiversité en place avec les prairies fleuries. Depuis de nombreuses années, l'entretien est limité sur ces parcelles et est un vrai plus pour la biodiversité. L'amodiation d'un moutonnier aurait pour résultat de transformer et de diminuer la biodiversité installée depuis dix ans.

En revanche, dans les vignes communales, le vigneron engage depuis des années des moutonniers du territoire afin que les moutons passent entre les pieds de vignes et désherbent tout ce qui n'est pas désiré dans une telle culture.

L'ombrière du Pontet, un toit vert pour toute la ville

Dernier espace libre central d'Ecublens, la Place du Pontet peut redevenir le cœur de la ville en lui offrant un immense couvert, protégeant de la pluie et du soleil, capable d'abriter toutes les manifestations citoyennes et conviviales, tout en produisant de la biodiversité et de l'énergie photovoltaïque. Cet immense couvert en bois, recouvert de végétal et de photovoltaïque, offrira des conditions optimales à toutes les manifestations publiques, par tous les temps, des plus caniculaires au plus arrosées. Cette structure marquera l'identité de la commune et rassemblera toutes les communautés sous un seul toit tout au long de l'année. La viabilisation de la place avec des infrastructures modernes de connexion électriques et informatiques, un éclairage polyvalent, des rangements pratiques et fonctionnels (bancs, tables, panneaux, écrans, etc.) permettra de rationaliser grandement la préparation et le démontage des événements, mais aussi, grâce au couvert, d'économiser l'achat et la location couteuse des cantines de fête. Possibilité de collaborer avec les étudiants de l'EPFL dans le cadre du concours « [Sustainable is Beautiful](#) » du Prof. Emmanuel Rey.

Réponse de la Commune :

Un plan canopée pour l'ensemble de l'Ouest lausannois est en cours de réalisation, ce qui permettra de préserver et de développer le patrimoine arboré du territoire afin de réduire les effets dit « d'ilots de chaleur » (action 2.2.1). S'ajoute à cela, une étude préliminaire concernant la valorisation de l'espace public et le développement des équipements scolaires du Pontet qui a récemment débuté et servira au lancement d'un concours pour l'aménagement du secteur. Des sollicitations de la population ont eu lieu en 2023 et permettront d'alimenter les réflexions.

Protéger la biodiversité dans les vignes, la biodynamie ne suffit pas !

Ecublens a des vignes en biodynamie, c'est mieux que la viticulture conventionnelle qui ravage des terrains, mais ce n'est pas suffisant pour protéger la biodiversité comme le montre une étude scientifique toute récente sur les vignes valaisannes (DOI : [10.3389/fcosc.2022.837551](https://doi.org/10.3389/fcosc.2022.837551)). Les vignes même en biodynamie n'offrent pas les conditions de l'abondance normale de vie pour les invertébrés. Il faut passer à une culture complètement bio et rendre une partie des terrains à des espaces sauvages (mares, etc.).

Réponse de la Commune :

Cette proposition reviendrait à abandonner la stratégie menée depuis plusieurs années en la matière, alors que la biodynamie présente l'avantage d'intégrer les principes de durabilité en prenant en compte les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux. Elle vise à considérer la terre cultivable comme un être vivant en évolution ; c'est une agriculture garantissant la santé du sol et des plantes pour procurer une alimentation saine aux animaux et aux êtres humains. Sa production permet de proposer des vins locaux (circuits courts) à la population.

Coupes d'herbes sur le territoire d'Ecublens

Différer la coupe des herbes sur les talus et autres endroits avec de l'herbe et surtout laisser les fleurs au lieu de les couper. Après les coupes, environ 2 à 3 semaines, tout repousse de toute façon mais beaucoup plus pauvres en diversités d'espèces !

Réponse de la Commune :

La Ville d'Ecublens s'est engagée à valoriser la biodiversité des talus, des vergers et des prairies par un entretien différencié. Depuis maintenant plus de 15 ans, les paysagistes communaux sèment de la prairie fleurie sur des surfaces peu (ou pas) utilisées par la population.

Le but est d'augmenter la diversité floristique, de laisser le temps aux fleurs de produire leurs graines en n'effectuant que deux fauches par année (la première au printemps et la seconde en octobre) et de favoriser le développement des insectes et des abeilles.

Depuis 2013, les surfaces de prairie fleurie à Ecublens ont passé de 10'000 m² à plus de 45'000 m².

L'entretien de ces surfaces prévoit une fauche tardive et le retrait des produits de coupe, pour éviter d'enrichir trop le terrain et maintenir ainsi de belles prairies fleuries. Cette mesure est donc déjà en place via le label « Villeverte ».

Propositions en lien avec l'orientation

3

Développer un système de mobilité durable et attractif



PROPOSITIONS REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Voie verte, franchissement des barrières Tir-Fédéral et Autoroute

La voie verte un itinéraire de mobilité douce de Pully à Lutry. Il s'adresse à un large panel d'utilisateurs : les pendulaires, les enfants, cyclistes, notamment les écoliers, familles, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes. Ecublens a réalisé la passerelle sur le Route de la Pierre, il est maintenant *urgent* de réaliser les franchissements des barrières Tir-Fédéral et Autoroute *avant* que les nouveaux quartiers "Mapraz", "Ex-Sapal", et "Cerisaie" pour l'alternative vélo soient pris en compte sérieusement pour les nouveaux habitants et nouveaux employés.

Réponse de la Commune :

Les franchissements du Tir Fédéral font l'objet de mesures du Plan directeur intercommunal et seront prochainement étudiés. Ils sont cependant dépendants de l'évolution du métro m1 (étude en cours). Ainsi, la technologie retenue pour le développement du m1 et les principes d'aménagements futurs de l'axe du Tir Fédéral permettront de déterminer la variante à privilégier pour ce franchissement. Dans l'intervalle, des solutions provisoires seront définies en lien notamment avec le développement de la voie verte et de la centralité Croset-Cédres. Une passerelle par-dessus l'autoroute est en cours de réalisation sur la Commune de Chavannes-près-Renens.

Cette proposition va aussi dans le sens des actions 3.2.5 « Améliorer la perméabilité piétonne du territoire » et 3.2.7 « Mettre en œuvre le plan vélo régional du Plan climat ».

Donner priorité à la mobilité durable sur le chemin de l'école

Aux horaires d'entrée et sortie d'école, les accès voitures devraient être limités (dépose des enfants) et on devrait donner une place totalement sécurisée aux piétons, aux enfants à vélo. Il est quand même aberrant que peu d'enfants viennent à vélo par crainte des voitures qui déposent les enfants à l'école. Informer et communiquer en début d'année scolaire, sanctionner les véhicules mal stationnés aux abords de l'école.

Réponse de la Commune :

L'action 3.2.4 du Plan climat prévoit la mise en place d'un plan de mobilité scolaire pour les élèves, les parents et le personnel scolaire. Ce plan de mobilité scolaire doit notamment permettre de limiter le nombre de "parents-taxi" déposant leurs enfants en voiture devant l'école, et de sécuriser les cheminements des écolières et écoliers.

L'action 3.2.2 du Plan climat va également dans ce sens en visant à renforcer les lignes de pédibus/vélobus existantes et à en développer de nouvelles pour permettre aux élèves de se rendre à l'école à pied ou à vélo en sécurité.

Piste cyclable arborée et protégée

STOP aux bandes cyclables. Réaliser des vraies voies pour les vélos, vélos électriques, cargos, etc.

Réponse de la Commune :

Nos routes actuelles ont été développées et pensées pour la voiture et il manque bien souvent de la place pour ajouter d'autres modes de déplacements de manière confortable. Chaque projet de requalification routière permet d'améliorer les possibilités pour la mobilité douce ainsi que pour la sécurité. Ainsi, de nombreuses pistes cyclables ont pu être réalisées ces dernières années. Une mesure a ainsi été inscrite dans le présent Plan climat (action 3.1.1) permettant que chaque projet de requalification de voie de circulation propose le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements qui permettra une meilleure cohabitation des usagers de la route.

Concernant les mobilités douces, des voies vertes sont en cours de réalisation dans l'agglomération. Il s'agit de voies de communication réservées, dans la mesure du possible, à la mobilité douce, garantissant une utilisation conviviale et sécurisée pour tous les usagers de toute capacité. À l'échelle communale, la Croisée des chemins (un ensemble de liaisons de mobilité douce au sein de la Plaine du Croset) est également en cours de développement.

Mettre en place un Flexibus des TL

Les TL ont testé avec beaucoup de succès l'offre Flexibus des TL à Renens. Cette offre est parfaitement adaptée au territoire d'Ecublens, étendu, quartier pas très dense.

Réponse de la Commune :

En 2020, la Ville d'Ecublens a demandé qu'une étude de faisabilité soit menée sur son territoire afin qu'un système de transport à la demande soit mis en place pour tous les quartiers dans lesquels la desserte en transports publics est lacunaire. En raison de la pandémie et de l'actuelle crise énergétique, le projet a été repoussé par les exploitants. Cependant, la Ville d'Ecublens souhaite concrétiser ce projet dès que possible. Dans le cadre du Plan climat, l'action 3.2.10 prévoit donc que la Ville contribue à la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un transport à la demande pour relier les quartiers (par exemple avec une offre type flexibus). L'étude sera réalisée en 2024.

Flexibus

Compléter l'offre de transport public avec des minibus à la demande capables de drainer les quartiers périphériques vers les grandes lignes de TP. Lancer des tests avec différents systèmes en plein développement et devenir un laboratoire appliqué en collaboration avec l'EPFL et les TL. Les bus électriques seront favorisés.

Réponse de la Commune :

En 2020, la Ville d'Ecublens a demandé qu'une étude de faisabilité soit menée sur son territoire afin qu'un système de transport à la demande soit mis en place pour tous les quartiers dans lesquels la desserte en transports publics est lacunaire. En raison de la pandémie et de l'actuelle crise énergétique, le projet a été repoussé par les exploitants. Cependant, la Ville d'Ecublens souhaite concrétiser ce projet dès que possible. Dans le cadre du Plan climat, l'action 3.2.10 prévoit donc que la Ville contribue à la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un transport à la demande pour relier les quartiers (par exemple avec une offre type flexibus). L'étude sera réalisée en 2024.

Vélobus

Comme le Pédibus, mais en vélo, organiser des parcours de rassemblement d'enfants à vélo escortés dans les quartiers périphériques en direction des écoles, en collaboration avec les différents systèmes associatifs (Pédibus, proVélo, patrouilleurs) et la police chargée de sécuriser les grands carrefours.

Réponse de la Commune :

Cette proposition est reprise dans le Plan climat à l'action 3.2.2 « Développer et renforcer les lignes de pédibus/vélobus pour permettre aux élèves de se rendre à l'école à pied ou à vélo en sécurité ». Les recommandations du plan de mobilité scolaire, en cours d'élaboration, permettront d'évaluer la pertinence et le cadre de la place en place d'un vélobus.

Renforcer la sécurité des cyclistes et piétons autour de la zone « Larges-Pièces », en particulier en direction de la gare de Renens

Cette zone est probablement la plus importante zone d'Ecublens en nombre d'emplois et la plus mauvaise au niveau des possibilités de transfert modal. Une vraie piste cyclable et piétonne devrait la relier à la gare de Renens pour favoriser une accélération du transfert modal.

Réponse de la Commune :

Différents projets (notamment en lien avec les jonctions autoroutières) ainsi que la voie verte devraient offrir de meilleures connexions entre ces zones et la gare de Renens ou de Bussigny, par exemple la requalification du chemin du Dévent et de la Motte permettra de créer une piste mixte tout le long de la route. Ces actions s'inscrivent de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active ».

PROPOSITIONS EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Réduction drastique des abonnements annuels de transports publics et aussi du demi-tarif annuel CFF

Il faut subventionner les abonnements annuels (par CHF 100.–/an pour la zone 11/12). Ainsi on favorise plus largement le report modal en prenant l'habitude d'utiliser les TP plutôt que la voiture, on ancre les TP dans son quotidien. Une fois que l'on a un abonnement acheté, on est beaucoup plus incité à l'utiliser. La mesure est socialement juste aussi, car le prix des TP est dissuasif pour une grande partie de la population d'Ecublens. La mesure entre dans le cadre de la péréquation cantonale, autrement dit la Commune d'Ecublens ne payerait que 25 % de ces subventions (beaucoup de villes voisines en profitent d'ailleurs).

Réponse de la Commune :

À travers le Fonds d'encouragement pour le développement durable, la Ville d'Ecublens subventionne déjà les transports publics, à hauteur de CHF 200.–/5 ans (ainsi que les ½ tarifs, AG, AG Famille et passeport vélo). Par ailleurs, la Ville propose des subsides pour les jeunes post scolarité obligatoire, ainsi qu'un remboursement de l'abonnement TL pour les élèves se rendant à l'école du Pontet et habitant à plus de 2,5 km.

Toutefois, l'action 4.1.3 du Plan climat vise à proposer une refonte du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable avec une augmentation des ressources à disposition, notamment pour encourager les soutiens à la mobilité durable. C'est dans le cadre de cette refonte que sera analysée cette proposition en détails.

Augmenter la fréquence des bus de la ligne 33

Pour encourager les gens à abandonner l'utilisation de leur voiture, il est important d'offrir une fréquence de passage des bus attractive, toutes les 5-7 minutes aux heures de pointe et avec un passage prioritaire sur la route du Villard (ce qui deviendra chose facile quand nous serons principalement dans les bus ou sur les vélos !)

Réponse de la Commune :

La fréquence de la ligne 33 a été augmentée au printemps 2021 passant d'une cadence de 20 à 15 minutes. Une augmentation de la capacité par le biais du passage de la ligne en bus articulés est planifiée pour fin 2025. Par ailleurs, selon les projections du nombre de passagers sur la ligne 33, les tl estiment qu'une augmentation des cadences à 10 minutes sera nécessaire à l'horizon 2026-2028. La Ville d'Ecublens a exprimé son souhait d'une augmentation des cadences dès que possible. Une image directrice des transports publics dans l'Ouest lausannois est en cours, elle permettra de préciser plus en détails les modifications à venir pour améliorer l'offre existante. Pour mieux faire circuler les bus (passage prioritaire des bus), il faut également pouvoir agir efficacement sur la circulation routière. Des réflexions sont en cours avec le concept d'accessibilité multimodal de l'Ouest lausannois et le schéma de circulation.

Ces éléments s'inscrivent de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active ».

Le 33 en site propre, là où ça bouchonne ou quand ça bouchonne

Le domaine public doit être en priorité rendu aux mobilités peu émettrices en carbone et qui transportent beaucoup de personnes.

Réponse de la Commune :

Un schéma de circulation communal est en cours d'étude : il vise notamment à prendre des mesures de circulation permettant de favoriser la progression des bus dans le trafic. L'espace public est cependant limité pour pouvoir mettre tous les modes en site propre.

Ces réflexions s'inscrivent dans l'action 3.1.1 du Plan climat « Requalifier les axes routiers en espaces publics tous modes, apaisés, sécurisés et à échelle humaine — chaque projet de requalification de voie de circulation est pensé de sorte à mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacements ».

TL1 à l'EPFL

Accélérer la prolongation de la TL1 sur le campus EPFL, lien direct avec la gare de Lausanne et officialiser le statut de parking d'échange de Colladon pour les utilisateurs de la ligne.

Réponse de la Commune :

La prolongation de la ligne 1 jusqu'à « EPFL, Colladon » est effective depuis aout 2023.

Concernant l'utilisation du parking, il s'agit d'un parking privé, propriété de l'EPFL.

Cette mesure s'inscrit de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active ».

Plans de mobilité interentreprises

Imposer aux grandes zones industrielles et commerciales l'étude de plans de mobilité interentreprises, en mutualisant les analyses et les solutions. Le trafic lié à la zone Larges-Pièces mérite une attention particulière et le potentiel de réduction du trafic est immense, notamment en le raccordant sérieusement aux grands axes de transport public à l'ouest de la zone, juste de l'autre côté de la colline. Mais d'autres zones sont concernées, et particulièrement Vallaire par le biais de son Plan d'affectation.

Réponse de la Commune :

La Commune prévoit d'ores et déjà des soutiens financiers pour la mise en place de plans de mobilité d'entreprises, par le biais de son Fonds d'encouragement au développement durable. La refonte de ce fonds dans le cadre du Plan climat (action 4.1.3) pourrait permettre de renforcer ces soutiens. Par ailleurs, une réflexion sera lancée pour encourager les entreprises à se regrouper pour la mise sur pied de plans de mobilité interentreprises. C'est notamment le cas pour le parc technologique et industriel de Vallaire-Venoge.

Plan de mobilité interentreprises des Larges-Pièces (Pilote Migros-Vaud). Le siège et la Centrale de production-distribution de M-Vaud est implantée dans cette zone depuis 1973 et joue un rôle économique crucial pour toute la région. Néanmoins, la mobilité du personnel nécessite un examen attentif, car le potentiel de réduction de la charge environnementale des collaborateurs semble inexploré.

La Migros serait bien sûr pilote du projet, mais pourrait entraîner dans son sillage bon nombre d'entreprises sises dans la zone avec des synergies intéressantes. La réflexion devrait porter sur le report modal de la voiture thermique vers les modes doux et partagés. Tous les outils de report modal devraient être explorés : covoiturage, navettes, mobilité douce et partagée, etc., avec des incitations fortes au transfert modal. De nombreuses innovations technologiques dans le domaine de la mobilité (véhicules électriques, applications smartphone, horaires, réservations, pricing, etc.) devront être associés à la mise en place harmonieuse et convaincante des projets. Un appui du canton et de l'EPFL pourraient se révéler bienvenue pour l'exemplarité de la démarche.

Réponse de la Commune :

La Commune prévoit d'ores et déjà des soutiens financiers pour la mise en place de plans de mobilité d'entreprises, par le biais de son Fonds d'encouragement au développement durable. La refonte de ce fonds dans le cadre du Plan climat (action 4.1.3) pourrait permettre de renforcer ces soutiens. Par ailleurs, une réflexion sera lancée pour encourager les entreprises à se regrouper pour la mise sur pied de plans de mobilité interentreprises.

Point de location vélo-cargos

Développer les points de location des vélos cargos sur l'ensemble du territoire (aussi au Motty ou autres quartiers plutôt résidentiels).

Réponse de la Commune :

Le niveau d'utilisation des vélos-cargos, à disposition de la population d'Ecublens, est surveillé dans l'idée d'adapter l'offre en fonction de la demande. Celle-ci étant en forte augmentation ces deux dernières années — ce qui n'était pas le cas auparavant —, de nouveaux emplacements seront analysés.

Cette mesure s'inscrit de manière générale dans l'objectif 3.2 « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active du Plan climat ».

Rendre le service vélo libre-service attractif et abordable

- 1) Augmenter des stations de vélos en libre-service, idéalement on devrait avoir une à moins 300 m de son domicile et de son entreprise et des grands commerces et à chaque arrêt de métro.
- 2) Chaque station de vélos en libre-service doit être facilement accessible au réseau cyclable.
- 3) L'offre e-bike doit être renforcée.
- 4) Tant que Publibike adopte une position commerciale dissuasive (prix excessif, abonnement compliqué), il faut que la Commune propose des subventions aux abonnements et maintienne le prix à CHF 1.– pour la première heure sur la commune pour l'usage spontané (actuellement 3.50.– pour 30 min + 0.10 par minute, ou 5.50.– pour 30 minutes + 0.10 par minute).

Réponse de la Commune :

Le réseau de vélos en libre-service est en cours de développement : une nouvelle station a été créée à Vallaire en 2021, une station est en discussion à Larges-Pièces avec les entreprises, une station est en discussion à En Reculan avec la Commune de Bussigny et une nouvelle station verra prochainement le jour dans le quartier du Motty et de la Brûlée, suite à des stations tests qui ont été installées entre mai et août 2023.

Le modèle économique de Publibike ne nous permet pas d'avoir un contrôle des prix pratiqués comme c'est le cas avec les entreprises de transports publics, mais des réflexions sont en cours.

Ces actions s'inscrivent de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active », et plus particulièrement dans l'action 3.2.6 « Encourager la pratique du vélo sur le territoire communal ».

Faire de Mobility (partage de voiture) un service attractif et abordable

- 1) Augmenter les stations Mobility, idéalement on devrait avoir une à moins 300 m de son domicile ou de son entreprise.
- 2) L'offre e-Mobility doit être renforcée.
- 3) Tant que Mobility adopte une position commerciale dissuasive (prix excessif, abonnement compliqué), il faut que la Commune propose des subventions aux abonnements et des propositions incitatrices long-terme aux nouveaux habitants et aux personnes qui renoncent à l'achat d'une voiture.
- 4) Largement communiquer sur les offres, donner de la visibilité Mobility.

Réponse de la Commune :

Concernant le véhicule Mobility à disposition de la population d'Ecublens, nous surveillons sa fréquentation pour le déploiement de l'offre. Celles-ci étant en forte augmentation ces deux dernières années — ce qui n'était pas le cas auparavant —, de nouveaux emplacements seront analysés. Un nouveau véhicule Mobility est d'ailleurs à disposition à la route du Bois 8. Les mobilités partagées sont fortement encouragées lors de la construction de nouveaux quartiers.

Le modèle économique de Mobility ne nous permet pas d'avoir un contrôle des prix pratiqués comme c'est le cas avec les entreprises de transports publics. L'action 4.1.3 du Plan climat vise à proposer une refonte du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable avec une augmentation des ressources à disposition, notamment pour encourager les soutiens à la mobilité durable. Le soutien financier aux abonnements Mobility pourra être étudié dans ce cadre.

Veiller à des prix attractifs pour les transports publics

Que ce soit par le biais de subventions, par des négociations avec les TL ou par une adaptation des tarifs des places de parcage, la Commune doit veiller à ce que les tarifs des TC soient compétitifs et accessibles à tous. Actuellement, une famille avec deux enfants doit déboursier 2·3.80 + 2·2.40, soit CHF 12.20, pour une heure de trajet dans le Grand Lausanne. Avec le retour, cela fait CHF 25.–...

Réponse de la Commune :

Le cout des transports publics est effectivement un enjeu fondamental dans la volonté de report modal des véhicules individuels motorisés vers une mobilité bas carbone. En ce sens, le Plan climat vise à renforcer la part modale des transports publics de 23 % actuellement à 30 % en 2030.

Pour ce faire, l'action 3.2.3 vise spécifiquement à appliquer une tarification des places de stationnement publiques ; d'autres actions les adapteront ou les remplaceront par la création de zones de biodiversité et de délaçement (actions 3.1.2 et 3.1.3).

Quant à la tarification des transports publics, la marge de manœuvre de la Ville d'Ecublens est faible, puisque la discussion doit se porter à l'échelle du territoire desservi par les TL. En revanche, le Fonds d'encouragement pour le développement durable soulage depuis plusieurs années les habitantes et habitants d'Ecublens en subventionnant une partie des abonnements aux transports publics. De plus, des subsides communaux sont possibles pour les jeunes suivant une première formation non-rémunérée.

Privilégier les pistes cyclables et les piétonnes en sable compacté, de couleur claire

Les sentiers piétons et cyclables en goudron noir sont foison dans la commune, souvent sans aucune ombre à proximité. Par plus de 28 degrés, les promenades y sont presque impossibles au vu de la chaleur qui remonte du sol, essayez donc le Tir-Fédéral ou la Route Cantonale, un enfer ! On peut mieux faire en ce qui concerne le revêtement, et garder de la végétation sur les bords. Le nettoyage et la bétonisation des talus sont nocifs en tous points.

Réponse de la Commune :

Lorsqu'un cheminement est créé, la qualité du revêtement est mise en perspective avec la facilité d'usage du chemin (qu'il soit praticable pour l'ensemble des usagers et usagers, y compris les enfants avec des trottinettes, des personnes à mobilité réduite ou pour des poussettes).

Il serait toutefois possible d'essayer de nouveaux enrobés. La question de la végétation et de la canopée est également un enjeu important pour la commune ; une étude stratégique d'arborisation est en cours. Ces projets s'inscrivent notamment dans les actions 2.2.1 du Plan climat « Mettre en œuvre le plan d'action du Plan canopée », 2.3.1 « Réduire les ilots de chaleur en milieu urbain en agissant tant sur la limitation des surfaces minéralisées, la végétalisation des bâtiments et du sol, la rétention de l'eau par le sol ou dans des bassins, l'augmentation de l'albédo des surfaces, l'écoconstruction et la réduction des sources de chaleurs liées aux activités humaines », et 2.3.3 « Valoriser et connecter les espaces publics en s'appuyant sur le concept de Nature en ville ».

Déployer massivement et promouvoir activement des réseaux de mobilité partagée (Mobility / Publibike / Carvélo2go / autres innovations émergentes en test)

Pour favoriser le renoncement à la deuxième ou troisième voiture familiale, favoriser les familles sans voiture et les jeunes qui ne souhaitent plus de voiture privée, renforcer massivement le réseau des offres de véhicules partagés, leur donner une grande attractivité (avantages économiques) et visibilité (meilleurs emplacements). L'offre doit se concentrer sur des véhicules électriques.

Réponse de la Commune :

Le réseau de vélos en libre-service est en cours de développement : une nouvelle station a été créée à Vallaire en 2021, une station est en discussion à Larges-Pièces avec les entreprises, une station est en discussion à En Reculan avec la Commune de Bussigny et une nouvelle station verra prochainement le jour dans les quartiers du Motty et de la Brûlée, suite à des stations tests qui ont été installées entre mai et août 2023.

Concernant le véhicule Mobility ainsi que les vélos-cargos à disposition de la population d'Ecublens, nous surveillons leurs fréquentations pour le déploiement de l'offre. Celles-ci étant en forte augmentation ces deux dernières années — ce qui n'était pas le cas auparavant —, de nouveaux emplacements seront analysés. Un nouveau véhicule Mobility est d'ailleurs à disposition à la route du Bois 8. Aussi, les mobilités partagées sont fortement encouragées lors de la construction de nouveaux quartiers.

Ces développements s'inscrivent de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active ».

Zéro émission directe dès 2030, donc 0 véhicule thermique à cette date sur sol communal

Comme à Lausanne, la mobilité doit se passer de carburants fossiles (essence, diesel, hybrides, gaz naturel) sur le territoire communal d'ici à 2030. En matière de transports individuels motorisés (TIM), les véhicules électriques s'imposent comme alternative aux véhicules thermiques, et un développement des infrastructures de recharge doit être entrepris, aussi bien dans les parkings en ouvrage que sur le domaine public.

Réponse de la Commune :

Actuellement, le cadre légal ne permet pas à une Commune d'interdire les véhicules thermiques sur son territoire. Il s'agit d'une décision politique qui pourrait être prise lorsque le cadre légal la permettra.

Concernant les stations de recharge pour véhicules électriques, une étude est en cours pour l'identification et la pose de bornes électriques sur des places de stationnement public. Cela figure dans le Plan climat à l'action 3.3.2 qui vise à identifier les lieux propices et à multiplier l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public.

Priorité aux loisirs locaux

Faciliter la possibilité de faire des loisirs nature (vélo, randonnée) autour d'Ecublens, par exemple le long de la Venoge, avec des itinéraires adaptés. Et faire la promotion des itinéraires locaux.

Réponse de la Commune :

Des voies vertes sont en cours de réalisation dans l'agglomération. Il s'agit de voies de communication réservées, dans la mesure du possible, à la mobilité douce, garantissant une utilisation conviviale et sécurisée pour toutes les usagères et usagers de toute capacité. Pour Ecublens, la Voie verte arrive de Denges et traverse la campagne de Renges avant d'arriver dans la Plaine du Croset. Elle facilitera ainsi les trajets de loisirs locaux. Une fois les maillons manquants développés, une communication sera diffusée.

Ces actions s'inscrivent notamment dans les actions du Plan climat 3.2.5 « Améliorer la perméabilité piétonne du territoire — accessibilité piétonne sécurisée et directe sur l'ensemble du territoire », et 3.2.7 « Mettre en œuvre le plan vélo régional — réseau d'itinéraires cyclables continus et sécurisés ».

Merci de ne pas oublier l'aménagement routier du sud de la commune

La partie sud de la commune est en train de se transformer, plusieurs immeubles sont déjà en construction ou planifiés, et le chemin de l'Ormet est saturé. Il ne s'agit plus d'une zone villas, même si la circulation est limitée à 30 km/h, ça ne suffit pas ! Il devient de plus en plus dangereux de partager une chaussée si étroite et à deux sens entre voitures, vélos, piétons (y compris écoliers), machines de chantier, bétonnières et autres camions, etc. Par exemple, on peut aménager d'autres voies d'accès pour la mobilité douce (passages entre les propriétés), soit agrandir le chemin de l'Ormet en créant des pistes/trottoirs délimités, avec une signalisation adéquate. D'ici 3-5 ans la situation sera catastrophique, personne n'osera plus laisser les enfants aller à pied à la Coquerellaz.

Réponse de la Commune :

L'aménagement routier actuel du chemin de l'Ormet en zone 30 permet de partager l'espace et de modérer la vitesse des voitures. La création de trottoirs et de voies cyclables risquerait, de manière contradictoire, de donner un caractère routier encore plus prononcé à la rue. Néanmoins, un réaménagement adapté de ces axes devra être prévu. Cela s'inscrit dans l'action 3.1.1 du Plan climat « Requalifier les axes routiers en espaces publics tous modes, apaisés, sécurisés et à échelle humaine — chaque projet de requalification de voie de circulation est pensé de sorte à mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacements ».

PROPOSITIONS NON REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Gratuité des transports publics sur le territoire communal

De nombreux déplacements en voiture sont des trajets courts, comme déposer les enfants à l'école (notamment de par l'indisponibilité de lignes de Pédibus pour tous) ou faire les courses au Centre commercial. Le tarif des TL pour trois arrêts ou moins sont dissuasifs et ne représentent pas une réelle économie par rapport au plein tarif. Pourquoi ne pas rendre les trajets courts — voire tous les trajets avec les transports publics sur le territoire de la commune — gratuits ? En offrant une alternative intéressante à la voiture, il est à parier que de nombreuses personnes modifieront leurs habitudes et utiliseront davantage les TP. Cette initiative pourrait être subventionnée par des places de parc payantes au Centre commercial ou ailleurs sur l'espace public.

Réponse de la Commune :

La gratuité des transports publics non seulement aurait un coût très élevé pour la Commune, mais de plus n'est pas compatible avec le droit fédéral, la Constitution exigeant en effet une participation financière des usagers et usagères. La Commune souhaite plutôt se concentrer sur des soutiens ciblés, notamment pour les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap. Ces soutiens pourront être réévalués dans le cadre de la refonte du Fonds d'encouragement pour le développement durable, action 4.1.3 du Plan climat.

Pricing des parkings des grands centres commerciaux

Introduire une tarification différenciée pour les parkings gratuits des grands centres commerciaux, afin de favoriser les achats concentrés hebdomadaires et éviter les petits paniers quotidiens (en fonction du montant dépensé), ou même les promenades au Centre commercial.

Réponse de la Commune :

Les parkings des centres commerciaux sont privés. La Commune ne peut donc pas imposer de tarification. Deux actions ont été fixées dans le cadre du Plan climat concernant le stationnement : l'action 3.1.3 « Adapter le nombre et le type de places de stationnement publiques et privés en fonction des besoins et de l'accessibilité » et la 3.2.3 « Appliquer une tarification des places de stationnement publiques ». Ces éléments seront donc étudiés dans le cadre de ces actions.

Décourager l'utilisation de voiture privée en supprimant toutes les places de parcage

Tout comme la voiture thermique se révèle être une impasse, la voiture électrique ne résout rien (à part la fausse bonne conscience) et nous amène encore plus vite dans le mur. La seule option est d'arrêter de déplacer des tonnes d'acier pour transporter quelques kilos de viande (nous). Plus de transport en commun, beaucoup plus de vélo : c'est la seule option et une belle option.

Réponse de la Commune :

Deux actions ont été fixées dans le cadre du Plan climat concernant le stationnement : l'action 3.1.3 « Adapter le nombre et le type de places de stationnement publiques et privés en fonction des besoins et de l'accessibilité » et la 3.2.3 « Appliquer une tarification des places de stationnement publiques ». Ces éléments seront donc étudiés par le biais de ces actions dans le but de poursuivre ses efforts en faveur du transfert modal et d'adapter l'offre de stationnement en fonction des besoins.

Un arrêt de bus de la ligne 33 au chemin du Dévent

La zone regroupe plus de 2'000 emplois et elle est très mal desservie pour le transfert modal. Le bus 33 pourrait faire une boucle par le chemin du Dévent pour mieux connecter la gare de Renens à la zone et ainsi favoriser le transfert modal.

Réponse de la Commune :

Une déviation de la ligne 33 vers Larges-Pièces n'est pas recommandée par les tl. Elle augmenterait systématiquement le temps de parcours de l'entier de la ligne. Par ailleurs, les contraintes d'exploitation et les objectifs de viabilisation économique ne sont pas capables d'absorber cette diminution de la vitesse commerciale. Cependant, la desserte lacunaire du secteur d'activités de Larges-Pièces a été identifiée dans le cadre de l'image directrice des transports publics dans l'Ouest lausannois. Diverses pistes sont en cours d'étude par les prestataires de transports (tl, MBC et CarPostal). Il est souhaité qu'une solution concrète puisse émerger et être validée d'ici à fin 2024 afin d'être déposée comme mesure du Plan d'agglomération Lausanne Morges de 5^e génération (PALM5).

Ces réflexions s'inscrivent de façon générale dans l'objectif 3.2 du Plan climat « Renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active ».

Comment réduire l'usage de l'avion

Dans ce domaine, les marges de manœuvre des communes sont très faibles mais pas nulles. D'abord, les voyages scolaires devraient être tous en train, c'est beaucoup plus fun pour les jeunes. Le problème est le prix beaucoup plus important du train longue distance par rapport aux avions des compagnies low-cost aux kérosènes non taxés. Pourquoi ne pas mettre en place une aide "train" pour les personnes à bas revenu ou pour les familles qui présenteraient deux offres Train / Avion et qui finalement choisiraient le train ? Par exemple, si l'offre train est deux fois plus cher pour deux fois plus de temps (porte-à-porte), elle devrait être aidée tant que cette situation aberrante n'est pas réglée au niveau national ou international.

Réponse de la Commune :

Les déplacements en avion ne sont plus admis pour les voyages scolaires depuis la rentrée 2020 (sauf exception pour des motifs pédagogiques particuliers qui doivent être approuvés par le Département de la formation, de la Jeunesse et de la Culture). Pour ce qui concerne la population dans son ensemble, la marge de manœuvre de la Commune pour limiter les voyages en avion consiste essentiellement en de la sensibilisation. Il a donc été décidé de ne pas inclure de mesure propre à cette question dans le Plan climat. La Commune pourra communiquer sur l'impact des voyages en avion à l'échelle de l'individu au travers des actions de l'objectif 1.1 « Accélérer la sensibilisation aux enjeux environnementaux ».

Renoncer à la création de bretelles d'autoroute supplémentaires à Ecublens, Chavannes et Malley au profit d'un boulevard périurbain d'Ecublens à la Maladière

Sauvons Chavannes — abac1022 et Action Climat Ecublens proposent la transformation de l'A1a Ecublens — Maladière-Lausanne, actuellement orientée vers le tout voiture, en une avenue structurante intégrée au tissu urbain en transformation. Elle intégrera différentes sorties et entrées vers les communes de l'Ouest lausannois. Elle reliera les quartiers et les pôles entre eux et proposera une redistribution équilibrée des modes de circulation et de déplacement. Cette avenue métropolitaine, ou boulevard urbain, à 60, voire 50 km/h restera une route nationale de classe 3.

Réponse de la Commune :

La [stratégie mobilité](#) du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) prône les principes suivants : « L'organisation de l'accessibilité routière de l'agglomération repose sur un concept "par poches" ou bassins versants. Chaque poche correspond au périmètre desservi par une jonction autoroutière. Le concept consiste à encourager le trafic automobile à rester le plus longtemps possible sur l'autoroute, grâce à l'augmentation de sa capacité et à la création de nouvelles jonctions. Cela permet de protéger les quartiers situés à l'intérieur du périmètre compact des nuisances et de diminuer le trafic sur le réseau routier local, qui peut alors être réaménagé pour y faire circuler les transports publics et les mobilités douces, de manière fluide, en toute sécurité et avec efficacité ».

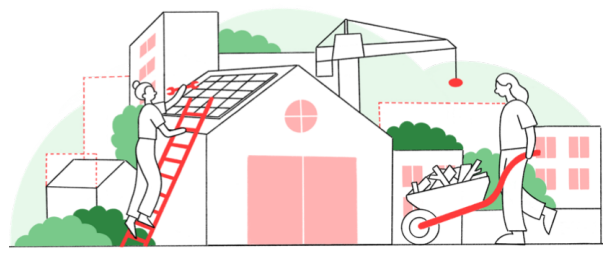
La Ville d'Ecublens fait partie des 26 Communes du PALM et consent à l'organisation des réseaux de mobilité tels que repris par le District dans le cadre du Plan directeur intercommunal.

Si la proposition de boulevard urbain rejoint en partie le concept d'accessibilité du PALM, elle nécessiterait néanmoins un processus complexe de modification de hiérarchie routière qui devrait être admise par la Confédération et le Canton avec de fortes conséquences et implications financières. La diminution de la vitesse de circulation à 80 km/h sur ce tronçon constituerait déjà une amélioration pour les riverains. Les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Renens et St-Sulpice ont sollicité une telle mesure de la part de l'Office fédéral des routes (OFROU) en mai 2023.

Propositions en lien avec l'orientation

4

Planifier et aménager un territoire sobre en carbone



PROPOSITION REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Décourager la construction de maisons neuves et leurs aménagements de couleur noire ou très foncée

Les couleurs noir ou gris foncé sont très mauvaises pour le bâtiment, car l'effet albédo — absorption de la chaleur — y est très fort. Il faut ensuite climatiser ou rester avec les volets fermés, ce qui est une absurdité.

Réponse de la Commune :

Cette proposition est directement reprise dans le Plan climat à l'action 4.3.2 « Renforcer les prescriptions communales en matière de conception architecturale contre la surchauffe estivale — protection solaire, taux de vitrage, couleur et matériaux des façades, masse thermique, etc. ».

PROPOSITION EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Privilégier la rénovation des bâtiments plutôt que la reconstruction de nouveaux

Nous cherchons par tous les moyens à limiter notre consommation et cherchons à faire réparer nos objets ménagers, c'est très bien. En même temps, la rénovation de maisons et anciens bâtiments est tombée en désuétude, une écrasante majorité des projets consistant à tout détruire pour reconstruire. Une aberration écologique. Savons-nous que si l'industrie du BTP était un pays, ce serait le troisième au rang des producteurs de CO₂ ? Les rénovations, extensions et isolations des bâtiments existants doivent être privilégiées plutôt que les nouvelles constructions.

Réponse de la Commune :

C'est difficile de traiter ces aspects à l'échelle d'une commune, c'est le secteur de la construction qui devrait agir dans ce sens. La Ville peut cependant inciter et encourager. À cet effet, un projet démonstrateur low-tech visant à explorer les techniques de réemploi dans la construction, sous la forme d'un pavillon communautaire, est en cours de réalisation à côté du collège du Pontet. Il s'agit pour la Ville de montrer l'intérêt de telles démarches et d'informer sur l'énergie grise et l'impact environnemental de l'utilisation des matières premières.

La refonte du Fonds d'encouragement pour le développement durable (action 4.1.3 du Plan climat) ou l'élaboration du nouveau Plan d'affectation communal pourraient intégrer des réflexions en lien avec le soutien à la rénovation plutôt qu'aux nouvelles constructions (action 4.3.3 du Plan climat). Toutefois, la marge de manœuvre de la Commune est très limitée sur ces questions.

PROPOSITION NON REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Viser un taux de rénovation du parc immobilier de 4 %

Fixer un objectif mesurable pour pouvoir s'y confronter année après année. Comme à Lausanne, viser un taux de rénovation de 3–4 %/an du parc immobilier pour les 30 prochaines années, ce qui permettra une baisse très significative des émissions des bâtiments. Mettre en place une stratégie afin de garantir des rénovations exemplaires sur l'ensemble des bâtiments publics. Mettre sur pied un guichet de conseil « one stop shop » pour guider les propriétaires privés dans la priorisation des travaux, le choix des entreprises, des matériaux, etc. Créer un fonds communal en vue de la rénovation des grands ensembles locatifs à loyer modéré. Chercher les collaborations avec le Canton sur cette thématique.

Réponse de la Commune :

La Ville d'Ecublens, avec les autres Communes du district, a élaboré un Plan directeur intercommunal, pour lequel un complément énergétique a été demandé. Celui-ci prévoit un scénario à l'horizon 2035, consolidé par rapport à l'état à l'année de référence 2015 et aux stratégies énergétiques supérieures (PALM, vaudoise, fédérale). Compte tenu du parc existant — plus récent et efficient que celui de Lausanne — et du taux annuel de nouvelles constructions, Ecublens vise un taux annuel moyen de rénovation de 1,3 %. Mais, plus que le nombre de bâtiments rénovés, ce qui compte est la surface de référence énergétique faisant l'objet d'un assainissement, soit en moyenne 9'000 m²/an.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville d'Ecublens travaille de concert avec les autres Communes du district en vue d'accompagner les propriétaires privés dans leurs démarches d'assainissement (action 4.1.1). De plus, elle élaborera une planification concernant l'assainissement exemplaire de ses bâtiments publics d'ici à 2030 (action 4.1.6).

Consciente de son rôle d'initiatrice et de moteur pour la transition écologique, la Ville d'Ecublens a augmenté son budget afin de soutenir les travaux d'assainissement des bâtiments privés. Elle espère qu'avec ces différentes mesures, elle saura emmener avec elle et accompagner les propriétaires privés, que cela soit de villas ou de grands ensembles locatifs, dans l'assainissement de l'ensemble du parc bâti avant 2050.

Propositions en lien avec l'orientation

5

Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie



PROPOSITIONS REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Avoir des restaurants scolaires représentatifs avec une offre de restauration et une alimentation saine, respectueuse de l'environnement

Dessiner/créer les pistes permettant d'augmenter les produits locaux et de saison, avec des partenariats. Réduire la consommation de viande et dynamiser des concepts innovants. Accroître l'expérience culinaire de la pause repas de chaque élève. Réduire l'impact CO₂, par l'utilisation de produits locaux et de saison, avec un positionnement de restauration végétarienne. Élaborer un plan d'action, lié aux objectifs de croissance et de satisfaction. Être le lab de la restauration durable avec des plateformes pouvant devenir un exemple en Suisse.

Réponse de la Commune :

Soucieuse d'offrir une alimentation saine et durable à ses jeunes, la Ville d'Ecublens a lancé en 2022 un appel d'offre pour renouveler les marchés de restauration collective au niveau du pré- et du parascolaire. Cet appel d'offre a été l'occasion d'inscrire dans le cahier des charges des futurs prestataires des recommandations en matière d'alimentation durable. Les deux prestataires qui servent dorénavant la ville ont des labels récompensant le souci de l'environnement.

Elle répond ainsi à l'action 1.4.3 du Plan climat qui prévoit de mettre sur pied un suivi régulier des objectifs de durabilité — intégrant les enjeux climatiques — au niveau des contrats de prestations externes, notamment pour la restauration collective. En complément, l'action 5.1.4 vise la promotion auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone, de saison, en circuits courts et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Espace de partage / repair-café hebdomadaire / café-contact consommation sobre

Créer au centre-ville un espace de partage pour donner les clefs d'une consommation en sobriété. Le partage pourrait être autour d'une bibliothèque d'objets ou d'outils, d'équipements de sport, en fait tous les objets que l'on utilise sporadiquement alors qu'ils ont une empreinte carbone permanente (une perceuse électrique a une durée d'utilisation de 8 minutes pour une empreinte carbone de plus 100 kg éqCO₂). S'inspirer de [la Manivelle](#) de Lausanne. Avoir un repair-café hebdomadaire dans ces locaux (samedi matin). Et pourquoi pas le centrer autour d'un espace de rencontre type « café-contact » ou « café social » ou « repair-café » ?

Réponse de la Commune :

L'objectif 5.2 du Plan climat a pour intention de développer l'économie circulaire. Cela passe notamment par les actions suivantes : 5.2.1 « Soutenir la création d'une bibliothèque d'objets ou d'une bourse d'échanges d'objets », et 5.2.2 « Organiser de façon régulière des ateliers de réparation d'objets repair-café grâce à l'aide de spécialistes de la réparation ». Néanmoins, l'instauration de ces nouvelles habitudes ne pourra se faire sans une volonté active de la société civile.

Bannir les bouteilles d'eau à usage unique

Il n'y a aucune raison de consommer de l'eau embouteillée en Suisse, d'autant plus que nous avons accès à une eau de grande qualité. L'eau en bouteille devrait être bannie de tous les événements communaux, des écoles, des lieux de travail des employés communaux et d'Ecublens-plage. Les restaurateurs devraient également être incités à adopter la carafe, quitte à facturer le service à un cout raisonnable de 2 ou 3 francs.

Réponse de la Commune :

La Commune ne peut agir qu'à l'échelle de l'administration communale et des événements qu'elle organise. À ce niveau, des distributeurs d'eau branchés sur le réseau d'eau potable sont installés dans les locaux de l'administration, permettant d'avoir accès à de l'eau fraîche et pétillante si souhaité, sans devoir acheter des bouteilles d'eau à usage unique. Lors des réceptions, des carafes sont utilisées lorsque c'est possible.

L'action 1.4.9 du Plan climat prévoit en outre l'élaboration d'une directive municipale pour des manifestations durables. Celle-ci pourra intégrer les questions liées aux bouteilles d'eau à usage unique.

L'action 5.1.4 doit également faire la promotion, auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises, d'une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone, ce qui peut inclure le renoncement aux bouteilles d'eau.

Enfin, l'action 5.1.6 vise à interdire tous les emballages, contenants et sacs plastiques à usage unique dans le cadre des manifestations organisées sur l'espace public ou accordées par la Municipalité (avec un délai transitoire de trois ans).

Toutes ces actions vont dans le sens d'une réduction de l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique dans l'espace public et au sein de l'administration communale.

Location d'objets utilisés de manière occasionnelle

Nous avons la chance à Ecublens de pouvoir emprunter des vélos, des livres, des jeux, mais que diriez-vous d'un lieu où nous pourrions emprunter toutes ces choses que nous ne sortons de nos armoires ou de nos caves que quelques fois dans l'année ? Je pense par exemple aux outils — perceuse, Kärcher —, ou au matériel de cuisine — caquelon à fondue, sorbetière, four à crêpes —, ou encore à du matériel tel que des raquettes pour la neige ou luge. Une machine à coudre, des chaises supplémentaires pour une fête, etc.

Cela pourrait se faire sous forme d'un abonnement, ou d'un paiement par emprunt. Les gens qui le souhaitent pourraient également y déposer du matériel qu'ils n'utilisent plus, ou ont à double.

Réponse de la Commune :

Le concept de partage et de prêt est effectivement très intéressant, raison pour laquelle la Ville d'Ecublens dispose sur son territoire des armoires de prêt de matériels sportifs ou de jeux, ainsi que des boîtes d'échange de livres.

La Ville d'Ecublens retient une proposition citoyenne visant à adhérer à la plateforme [Pumpipumpe](#) et à la promouvoir. Celle-ci met en relation les personnes qui acceptent de prêter des objets (travaux manuels, cuisine, jeux, etc.) et celles ayant besoin à un moment donné de tels objets. Un compte-rendu de son déploiement et de son utilisation sera effectué en 2026 afin de définir si elle est suffisante, ou si d'autres solutions sont à trouver.

Achat responsable, bas carbone, circuit-court pour l'administration communale et les associations subventionnées

Rechercher l'option de partage avec les communes voisines pour éviter l'achat, puis l'option du réutilisable. Acheter seulement bas-carbone pour l'administration communale (matériel lourd, consommable, matériel de construction, alimentation, etc.) Privilégier les fournisseurs d'Ecublens (ou locaux) qui s'engagent sur le respect des conditions sociales et environnementales. Établir une charte pour des achats bas-carbone à destination de toutes les associations / écoles / inter-communales, organisateurs de manifestations dans les espaces publics. Mettre à disposition du public de façon transparente les informations sur les fournisseurs.

Réponse de la Commune :

L'action 5.2.8 du Plan climat doit permettre de renforcer la politique d'achats responsables pour les achats de biens et services de l'administration communale.

En ce qui concerne les associations subventionnées par la Ville, il est prévu dans le Plan climat de modifier les directives sur le subventionnement des sociétés locales en ajoutant, dans les critères d'attribution, le respect de certains aspects en lien avec les enjeux climatiques dans leurs actions (action 1.2.3). Cette action pourra effectivement inclure la diffusion de fiches permettant de réaliser des achats responsables — et si possible locaux —, ainsi qu'un soutien dans ces démarches.

Un marché bio, local et participatif

Mettre sur pied un marché hebdomadaire (plutôt en fin de journée) avec quelques producteurs locaux — faire venir au centre les maraichers du coin plutôt que chacun aille chez eux en voiture — et coupler avec des activités autour de l'alimentation durable.

Réponse de la Commune :

L'action 5.2.7 du Plan climat vise à faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans de la région, à des espaces urbains de transformation et de vente. Cela peut prendre la forme d'un marché hebdomadaire. La faisabilité d'un tel marché sera donc évaluée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 5.2.7. La Ville a soutenu un tel projet au printemps 2023 ; malheureusement, les deux producteurs intéressés y ont, pour l'instant, renoncé.

Avancer vers le zéro déchet à l'échelle locale

La ville de Carouge a mis en place une politique ambitieuse « [Zéro déchet](#) » pour la réduction des déchets incinérables, avec une communication adéquate à l'intention du public ; des astuces, des magasins en vrac, etc. De quoi inspirer individus, familles, entreprises, écoles, et commerces à Ecublens.

Réponse de la Commune :

La lutte contre les déchets est effectivement un enjeu important. Actuellement, 102 kg de déchets ménagers sont collectés par année et par personne à Ecublens. L'objectif est de diminuer cette collecte de 5 % d'ici 2026 et de 10 % pour 2030, notamment en favorisant une économie circulaire et les circuits courts. Plusieurs actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif, malgré la marge de manœuvre limitée pour la Ville : ce sont toutes les actions de l'objectif 5.2 du Plan climat.

La proposition d'avancer vers le zéro déchet est dans la droite ligne du Plan climat, et la Ville d'Ecublens s'engage à s'inspirer des meilleurs exemples, notamment celui de Carouge, pour encourager les acteurs et actrices du territoire à se fixer cet objectif collectif.

Promouvoir les communautés de partage de type Pumpipumpe

Plusieurs communes ont déjà adhéré à la communauté de partage [Pumpipumpe](#).

Réponse de la Commune :

Le concept de partage et de prêt est effectivement très intéressant, raison pour laquelle la Ville d'Ecublens dispose sur son territoire des armoires de prêt de matériels sportifs ou de jeux, ainsi que des boîtes d'échange de livres.

Pumpipumpe est une plateforme supplémentaire qui met en relation directement deux personnes, l'une mettant à disposition certains de ses biens, l'autre pouvant les emprunter. L'adhésion d'Ecublens à cette plateforme, ainsi que sa promotion, entre en plein dans la cinquième ambition du Plan climat qui vise à mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie. Ainsi, cette proposition d'action est retenue.

Favoriser les commerces à impact positif

Mettre en place des dispositions (politique foncière ?) permettant d'attirer et de conserver les commerces/entreprises proposant des produits/services à impact positif : par ex. mise en avant des produits végétariens, produits à faible impact carbone, modèle de location plutôt que de vente, etc.

Réponse de la Commune :

Il est difficile pour la Ville d'avoir une vraie politique foncière, n'étant pas propriétaire de terrains/locaux permettant une action directe, notamment par le choix des locataires. Et le principe de la liberté économique limite drastiquement l'interventionnisme public.

Le Plan climat prévoit toutefois, avec l'action 5.2.3, de favoriser l'implantation de magasins proposant des produits en circuits courts et sans suremballage sur le territoire communal et d'inciter la grande distribution à développer la vente en vrac.

Machines d'entretien

Bonjour. J'ai constaté que les employés de la commune utilisent des machines très bruyantes et qui fonctionnent avec de l'essence. Serait-il possible d'investir dans des souffleuses et débroussailleurs électriques, qui pollueraient moins, mais surtout qui feraient moins de bruit pour la faune et pour les habitants d'Ecublens ? Après tout le bruit est également une sorte de pollution !

Réponse de la Commune :

L'action 5.2.8 du Plan climat doit permettre de renforcer la politique d'achats responsables pour les achats de biens et services de l'administration communale. C'est dans ce cadre que pourra s'inscrire le remplacement des machines d'entretien par des alternatives électriques. Cela sera mis en place en tenant compte de la durée de vie de chaque machine, c'est-à-dire en tenant compte de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie, mais également de la qualité — et pénibilité — de travail pour les employées et employés communaux.

Mettre en place des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire

Mettre en place des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles, les administrations et les manifestations organisées par la Commune. Inclure des indicateurs de suivi.

Réponse de la Commune :

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu identifié dans le cadre du Plan climat. Des actions ciblées en ce sens seront déployées dans le cadre de l'action 5.2.4 du Plan climat « Mettre en place des campagnes d'information sur le thème des déchets — visant une réduction de la production de déchets à la source, et un meilleur tri et valorisation des déchets produits ». Il est également prévu avec l'action 5.1.4 de faire la promotion, auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises, d'une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone, de saison, en circuits courts et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Cette action pourrait également comprendre un focus sur le thème du gaspillage alimentaire.

Encourager les restaurateurs à adhérer à la Lunch Attitude en invitant à apporter son propre contenant

Réponse de la Commune :

Cette mesure a d'ores et déjà été lancée au cours de la phase d'élaboration du Plan climat ; la liste des restaurants, traiteurs et take-away participants est sur le site de responsables.ch. Par ailleurs, l'action 5.1.5 prévoit d'encourager les magasins alimentaires et les prestataires de restauration à l'emporter à promouvoir les emballages personnels pour l'achat en vrac et à communiquer sur cette possibilité auprès de la population, notamment en poursuivant l'action de la Lunch Attitude.

Réduction des déchets

Le recyclage des déchets montre ses limites, même avec les bons réflexes des Écublanois, il y a des fuites sur toute la chaîne et la fabrication des déchets (plastiques), le triage ou les séparations pour les recycler à un coût énorme en énergie grise. La Commune peut agir sur son règlement de commerce, en imposant des points de déemballage pour les commerces, cela les incitera à diminuer le suremballage, en encourageant la vente en vrac quand les règles d'hygiène le permettent, en adoptant systématiquement des emballages réutilisables, consignés, etc.

Réponse de la Commune :

La Municipalité a fixé des objectifs très ambitieux il y a plus de 12 ans pour réduire la production de déchets ménagers et augmenter le taux de revalorisation. Ces objectifs sont toujours d'actualité et une sensibilisation de la population est réalisée chaque année via le groupe déchet de l'Ouest lausannois. La Ville identifie comme un enjeu du Plan climat de limiter la production de déchets à la source. Pour aller dans ce sens, plusieurs actions sont répertoriées dans le Plan climat autour de l'objectif 5.2 « Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire ». Il s'agit notamment des actions :

5.2.3 : Favoriser l'implantation de magasins proposant des produits en circuits courts et sans suremballage sur le territoire communal et inciter la grande distribution à développer la vente en vrac.

5.2.4 : Mettre en place des campagnes d'information sur le thème des déchets visant une réduction de la production de déchets à la source, et un meilleur tri et valorisation des déchets produits.

5.2.5 : Poursuivre les actions d'accompagnement en faveur du tri sélectif et de la revalorisation des déchets.

PROPOSITIONS EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Épicerie au Motty

Rendre plus vivant le Motty avec une épicerie pour limiter les déplacements au centre commercial.

Réponse de la Commune :

La Ville n'est pas propriétaire de locaux commerciaux et n'a pas connaissance de l'existence de tels locaux au Motty. La viabilité économique d'un tel commerce apparaît par ailleurs difficile. De plus, le marché aux fermes de Bassenges et des Huttins, à quelques centaines de mètres, ouverts (presque) tous les jours, proposent déjà des fruits, légumes, œufs, pain et fromages. C'est donc peu probable qu'un acteur économique — entreprise ou particulier — se lance dans cette activité.

Toutefois, l'action 5.2.7 du Plan climat prévoit de faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans de la région, à des espaces urbains de transformation et de vente. En cas de demande, la Ville évaluera les soutiens possibles pour une telle installation au Motty, comme elle le fait ailleurs.

Des commerces de vrac (et bio) sur la commune

Encourager l'installation de commerces proposant du bio et du vrac sur la commune, idéalement, près du Centre commercial. De nombreuses personnes semblent intéressées mais n'arrivent pas dans leur timing serré à faire leurs achats à différents endroits. Offrir un vrai choix aux habitants (pas uniquement un choix entre Coop, Migros et Denner) mais un choix entre grandes surfaces et petits commerçants.

Réponse de la Commune :

Le vrac, le zéro déchet et le bio sont d'excellents moyens pour inciter la population et les producteurs et productrices à diminuer leurs impacts environnementaux. Malgré une marge de manœuvre limitée, la Ville d'Ecublens œuvrera pour développer un réseau d'acteurs et d'actrices du territoire désirant s'engager dans une démarche de durabilité. Cela passera par favoriser l'implantation de magasins proposant des produits en circuits courts et sans suremballage sur le territoire communal et inciter la grande distribution à développer la vente en vrac (action 5.2.3), ainsi que faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans de la région, à des espaces urbains de transformation et de vente (action 5.2.7).

Inciter et supporter les projets de développement d'artisans (épicerie, boulangerie, droguerie, onglerie) au Motty

Réponse de la Commune :

La Ville n'est pas propriétaire de locaux commerciaux et elle n'a pas connaissance de l'existence de tels locaux au Motty. La viabilité économique d'un tel commerce est par ailleurs difficile. De plus, le marché aux fermes de Bassenges et des Huttins, à quelques centaines de mètres, ouverts (presque) tous les jours, propose déjà des fruits, légumes, œufs, pain et fromages. C'est donc peu probable qu'un acteur économique — entreprise ou particulier — se lance.

Toutefois, l'action 5.2.7 du Plan climat prévoit de faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans de la région, à des espaces urbains de transformation et de vente. En cas de demande, la Ville évaluera les soutiens possibles pour une telle installation au Motty, comme elle le fait ailleurs.

Donner une deuxième vie aux natels inutilisés

Lorsque les gens changent de téléphone mobile, ils laissent souvent l'ancien dormir dans un tiroir, car ils ne savent pas forcément quoi en faire. Pourtant, ces appareils trouveraient sans doute preneurs auprès de gens peu préoccupés par la possession d'appareils dernier cri ou avec des moyens financiers limités. Nous pourrions organiser une bourse d'échange des appareils électroniques afin d'offrir une deuxième vie aux natels, ordinateurs, appareils périphériques, montres, GPS, etc., encore utilisables. Afin de s'assurer que les objets ne soient pas revendus ailleurs, il faudrait imposer une limite par citoyen ou exiger un autre appareil en échange.

Réponse de la Commune :

Des campagnes d'information sont réalisées chaque année afin de sensibiliser à la surconsommation et à la production de déchets. Les appareils électroniques, et spécifiquement les natels, contiennent des métaux rares et d'autres substances intéressantes à récupérer. Pour cela, ils doivent être restitués dans les lieux dédiés, en particulier les commerces d'électronique ; la taxe anticipée de recyclage (TAR) est prélevée au moment de l'achat pour financer une élimination écologique.

La Ville ne peut pas directement organiser une bourse d'échange des appareils électroniques, mais pourrait accompagner une telle démarche. Elle privilégiera plutôt des campagnes encourageant à faire durer et réparer au mieux ces appareils avant de les faire recycler dans les filières appropriées.

Déplacer la ressourcerie au centre-ville (Croset)

La ressourcerie dans la déchèterie est trop loin du cœur dense de la ville et en gros accessible principalement en voiture !

Réponse de la Commune :

Cette proposition s'inscrit indirectement dans l'action 5.2.6 du Plan climat « Faire la promotion de l'espace ressourcerie de la déchèterie et du réemploi d'objets ». Toutefois, un tel espace doit rester sous surveillance, or il n'est pas possible d'avoir une personne présente à un espace ressourcerie au centre-ville en plus du personnel de la déchèterie. Vu le nombre important de personnes s'y rendant, ce lieu semble le plus approprié pour toucher le maximum de monde.

D'autres options pourraient être envisagées, comme des armoires à troc réparties sur le territoire. Mais cela demanderait un travail conséquent de suivi et de maintien de la propreté aux abords de ces dispositifs.

Proposer des cours sur le compostage

Les biodéchets doivent sortir des ordures ménagères. Proposer des cours sur le compostage des biodéchets (pour un quartier ou des maisons individuelles) ou sur les vermicomposts.

Réponse de la Commune :

La Ville se concentre actuellement sur la récolte en porte à porte des biodéchets. Les solutions de compostage à l'échelle d'un quartier demandent un bon suivi et engagement de la part des citoyennes et citoyens. Par ailleurs, elle a récemment développé son système de permis de végétaliser, la « [culture urbaine](#) » (action 5.3.2), qui permet à tout un chacun de cultiver ses plantes et légumes en ville. La possibilité de combiner cela avec un bac de compost répondrait directement à l'objectif de promouvoir l'agriculture urbaine (5.3). Les Services compétents réfléchiront à la forme que cela pourra prendre (fiche d'information, venue d'une association spécialisée, renvoi à des tutoriels en ligne, etc.).

Cantines scolaires

Transformer l'offre dans les cantines scolaires avec des produits locaux, de saison et à faible impact environnemental et faible déchet (viande et poisson international, plats précuisinés de type nuggets, etc.). Se relier aux deux fermes maraichères de la commune pour certaines lignes de produits bien précises.

Réponse de la Commune :

Soucieuse d'offrir une alimentation saine et durable à ses jeunes, la Ville d'Ecublens a lancé en 2022 un appel d'offre pour renouveler les marchés de restauration collective au niveau du pré- et du parascolaire. Cet appel d'offre a été l'occasion d'inscrire dans le cahier des charges des futurs prestataires des recommandations en matière d'alimentation durable. Les deux prestataires qui servent dorénavant la ville ont des labels récompensant le souci de l'environnement.

La Ville répond ainsi à l'action 1.4.3 du Plan climat qui prévoit de mettre sur pied un suivi régulier des objectifs de durabilité — intégrant les enjeux climatiques — au niveau des contrats de prestations externes, notamment pour la restauration collective. En complément, l'action 5.1.4 vise la promotion auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone, de saison, en circuits courts et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, tout en assurant un cout économique adéquat pour toutes les familles écublanaïses.

Ce n'est toutefois pas possible de contraindre les prestataires de restauration collective de s'approvisionner auprès des fermes maraichères de la commune.

PROPOSITION NON REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Automates alimentaires

Retirer toutes les machines de vente automatique (Selecta) des établissements publics (malbouffe), vérifier leur nécessité et en cas de besoin avéré, les remplacer par les nouveaux automates VAUD+ (local, sain et durable).

Réponse de la Commune :

La Ville ne dispose pas d'une telle compétence. À noter qu'il n'y a pas de machine de vente automatique (type Selecta) gérées ou au bénéfice d'un emplacement accordé par la Ville. En particulier, aucun bâtiment communal — bâtiments scolaires, Centre socioculturel, locaux de l'administration, Auberge communale — ne dispose de telles machines. Le campus de l'EPFL a remplacé toutes les machines Selecta par des "localomates", dont les produits sont fournis par des producteurs et productrices romandes.

En finir avec la Fast Fashion

Seconde main, vide dressing, partage, réparer, atelier couture, transformer, informer sur les conséquences de la fast-fashion.

Réponse de la Commune :

Le sujet spécifique de la fast fashion n'est pas du ressort de la Ville ; il incombe aux individus, dans leur vie privée, d'agir pour une sobriété vestimentaire. La Ville peut, à tout le mieux, informer sur le sujet et inciter à la création de vide-dressing, comme c'était le cas lors du Festival de la transition en 2022. Cette partie informationnelle se retrouve dans l'action 5.2.4 qui demande de mettre en place des campagnes d'information sur le thème des déchets, et plus largement dans l'objectif 5.2 : soutenir les circuits courts et l'économie circulaire.

Propositions en lien avec l'orientation

6

Être un territoire en lien avec ses ressources



PROPOSITIONS REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Encourager la création de coopératives de production d'énergie durable (solaire, autres)

Soutenir la création de ce genre de structures coopératives de production et autoconsommation d'énergie

Réponse de la Commune :

La Ville souhaite effectivement encourager la création de coopératives de production d'énergie locale et durable, avec l'action 6.1.6 du Plan climat. C'est d'ailleurs le cas dès maintenant avec la mise à disposition de la toiture du bâtiment scolaire de La Coquerellaz pour la coopérative [Newatts](#). Cette démarche permet ainsi à toute la population d'investir dans le solaire photovoltaïque, même sans toiture en main propre.

PROPOSITION EN PARTIE/INDIRECTEMENT REPRISE DANS LE PLAN CLIMAT

Petits panneaux solaires

Petits panneaux solaires individuels à installer sur le balcon et qui permettraient de recharger ordinateurs et téléphones portables.

Réponse de la Commune :

Les panneaux photovoltaïques dits "Plug&Play" sont intéressants, car ils ne nécessitent pas de travaux — hormis la fixation sur le balcon — et sont relativement peu chers. Toutefois, comme ces systèmes sont autonomes et indépendants, leurs installations ne sont pas réalisées par des sociétés professionnelles. Raison pour laquelle la Confédération ne les subventionne pas.

Actuellement, la Ville encourage la réalisation de plus grandes installations solaires, idéalement en toiture. Dans ce but, l'action 6.1.2 prévoit le lancement d'une offensive solaire sur le territoire communal par le biais d'un appel d'offre groupé visant à accompagner les propriétaires privés dans leur démarche pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

La Ville souhaite aussi encourager la création de coopératives de production d'énergie locale et durable, avec l'action 6.1.6. C'est d'ailleurs le cas dès maintenant avec la mise à disposition de la toiture du bâtiment scolaire de La Coquerellaz pour la coopérative [Newatts](#). Cette démarche permet ainsi à toute la population d'investir dans le solaire photovoltaïque, même sans toiture en main propre.

Néanmoins, ces installations solaire d'appoint "Plug&Play" sont intéressantes pour les locataires qui souhaitent participer à la transition énergétique mais n'ont actuellement que peu de marge de manœuvre. Consciente de l'équité écologique que ces installations représentent, la Ville étudiera la possibilité de les soutenir lors de la refonte du Fonds d'encouragement pour le développement durable (action 4.1.3).

Construire des parcs solaires sur la commune

Construire des grands parcs solaires emblématiques pour atteindre l'objectif d'auto-suffisance en énergie électrique (Plan solaire Nordmann), ça évitera d'acheter du pétrole à l'étranger ! Les grandes installations sont bien plus efficaces, moins de tableaux électriques, gestion fiable par des professionnels pour maximiser le rendement, par exemple couverture totale (4000 m²) de la déchèterie, les grands parkings, les bâtiments administratifs et les halls industrielles. Acquérir un "know-how" local sur la construction des parcs solaires.

Réponse de la Commune :

La production d'énergie renouvelable locale, et particulièrement grâce au solaire photovoltaïque, est un enjeu important pour la Commune. L'action 6.1.2 du Plan climat prévoit donc le lancement d'une offensive solaire sur le territoire communal par le biais d'un appel d'offre groupé visant à accompagner les propriétaires privés dans leur démarche pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il s'agit aussi d'élaborer une planification de la couverture de tous les toits et de toutes les façades adéquates des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics — par exemple des écoles — de panneaux photovoltaïques (action 6.1.3).

Toujours dans le but de développer largement le solaire photovoltaïque sur le territoire, l'action 6.1.4 a pour but de couvrir les toitures du site scolaire du Pontet de panneaux photovoltaïques.

Enfin dans le cadre de l'action 6.1.5 visant à couvrir la déchèterie communale avec des panneaux photovoltaïques, l'étude est en cours de finalisation.

Couvrir 50 % de la consommation d'énergie communale par une production locale renouvelable

Fixer un objectif mesurable pour pouvoir s'y confronter année après année. Adopter l'objectif cantonal de couvrir 50 % de la consommation d'énergie par une production locale renouvelable (cf. Conception cantonale de l'énergie : [CoCEN](#)). Par exemple, le photovoltaïque sur sol communal représente actuellement environ 5 % de notre consommation, alors que le potentiel technique (selon [toitsolaire](#)) couvrirait 50 % de nos besoins.

Réponse de la Commune :

En collaboration avec les autres Communes de l'Ouest lausannois, la Ville d'Ecublens a développé, dans le cadre du Plan directeur intercommunal (PDi-OL), un scénario énergétique compatible avec les cadres de références supérieurs : PALM, CoCEN, Société 2000 Watts. Les objectifs énergétiques ont été retranscrits dans le Plan climat et affinés afin de répondre aux objectifs climatiques communaux, cantonaux et fédéraux.

La politique climatique communale s'est ainsi fixée pour objectif, pour 2030 déjà, un approvisionnement énergétique 100 % renouvelable pour l'électricité, 50 % renouvelable pour les besoins de chaleur et de froid, et 65 % renouvelable pour la mobilité, ainsi que l'objectif de 3'000 Watts par personne. Concrètement, la Ville d'Ecublens s'active pour que la consommation finale d'énergie baisse de 15 % d'ici 2030 et de 40 % en 2050 ; cela correspond à la trajectoire « ambitieuse » du rapport sur la [Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050](#).

Pour atteindre ces objectifs, le taux d'exploitation du potentiel solaire d'Ecublens doit passer de près de 10 % actuellement à 37 % en 2030 et 100 % en 2050 (en se basant sur les données de SuisseEnergie).

Faciliter le regroupement d'autoconsommateurs solaires

Au fil des années, on a appris que l'énergie solaire est bien mieux utilisée quand elle est consommée directement par le producteur ; c'est l'autoconsommation, par ex. un producteur solaire prend naturellement la bonne habitude de charger ses batteries quand il y a de la lumière solaire. Quand un producteur ne consomme pas tout, il faut regrouper les consommateurs en quartier, en communautés d'intérêt. Par sa connaissance fine du territoire / personne / entreprise, la Commune peut agir comme facilitateur avec les SIE, la Romande Energie pour créer des regroupements d'auto-consommateurs. En outre, elle peut pousser pour abaisser les artificielles barrières légales qui limitent stupidement parfois les regroupements.

Réponse de la Commune :

Actuellement, Ecublens consomme 160,8 GWh d'énergie finale, pour un total de 28,3 kt d'éqCO₂ par année. L'électricité (hors chaleur) représente environ 30 % de cette énergie, pour environ 4 % des émissions de CO₂. Selon les scénarios énergétiques retenus, les besoins en chaleur devraient avoir diminué de 14 % en 2035, mais ceux d'eau chaude sanitaire (ECS) et d'électricité devraient avoir augmenté de 20 % et 6 %, respectivement.

Pour répondre à ces enjeux, le solaire (photovoltaïque et thermique) devra nettement augmenter, de l'ordre de 5'700 m² par année en moyenne pour le photovoltaïque ; ce nombre est presque déjà atteint, puisqu'environ 5'400 m² de panneaux ont été posés en 2021, ainsi qu'en 2022.

Toutefois, un effort conséquent est encore nécessaire, raison pour laquelle le Plan climat prévoit plusieurs actions allant dans le sens de cette proposition : lancer une offensive solaire sur le territoire communal par le biais d'un appel d'offre groupé (action 6.1.2), encourager la création de coopératives de production d'énergie locale et durable (action 6.1.7), simplifier et accélérer les procédures administratives relatives aux autorisations de permis de construire pour les énergies renouvelables (action 6.1.8), développer un système de cautionnement financier communal pour les projets de production d'énergie renouvelable (action 6.1.9), et utiliser l'influence de la Ville afin que le tarif de reprise de l'énergie électrique refoulée sur le réseau de distribution des SIE face l'objet d'une garantie de prix minimum à long terme (action 6.1.10).

Malheureusement, la marge de manœuvre de la Ville est limitée et se résume en particulier à de l'information. Le cas spécifique du regroupement pour de l'autoconsommation est du ressort du gestionnaire de réseau de distribution, en l'espèce SIE SA. La Ville s'activera néanmoins à engager SIE dans cette démarche.

Respecter l'eau

Arrêter de jeter plusieurs fois par an les 500 m³ de l'eau de la piscine communale dans le collecteur d'eau de pluie et l'utiliser à l'arrosage des plantes de la serre ou des arrangements communaux. Créer des réservoirs d'eau de pluie aux abords des bâtiments communaux pour l'arrosage ou le nettoyage des rues.

Réponse de la Commune :

Concernant l'eau de la piscine, elle est vidée une fois par année au mois de février, période où le besoin en arrosage est quasi nul. Il s'agirait donc d'avoir un réservoir équivalent pour stocker l'eau, dans tous les cas nécessaire pour laisser le chlore s'échapper de l'eau et ainsi ne pas polluer les eaux de surface. Cette solution est donc à priori inenvisageable.

Concernant la récupération d'eau de pluie aux abords des bâtiments communaux, c'est effectivement une mesure pertinente qui sera notamment testée au niveau du bâtiment de la voirie, afin d'utiliser ce stock d'eau pour l'arrosage des végétaux.

Centrale solaire participative sur le Collège du Pontet

Réponse de la Commune :

Dans le but de développer largement le solaire photovoltaïque sur le territoire, l'action 6.1.4 a pour but de couvrir les toitures du site scolaire du Pontet de panneaux photovoltaïques. Cette installation n'est toutefois pas prévue d'être participative.

Par contre, grâce au lancement de la coopérative [Newatts](#) sur le territoire communal, un projet d'installation solaire participative a vu le jour avec la mise à disposition de la toiture du bâtiment scolaire de La Coquerellaz. Cette démarche permet ainsi à toute la population d'investir dans le solaire.

PROPOSITIONS NON REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Développement et implémentation, en collaboration avec l'EPFL, d'un modèle énergétique renouvelable de la commune

La commune d'Ecublens est unique comme hébergeuse de l'EPFL, une des universités d'ingénieurs les plus dynamiques. La Commune devrait profiter des compétences de l'EPFL en matière des énergies renouvelables par le développement et l'implémentation d'un modèle énergétique du futur de la commune. Un réseau local impliquant la récolte, le stockage et le déploiement des ressources énergétiques au niveau du district (zone, quartier), avec un mélange d'énergies renouvelables — tel que solaire (photovoltaïque et thermique), pompe à chaleur, hydrogène — pourrait fournir la flexibilité nécessaire pour un ensemble d'utilisateurs hétérogènes. Ce projet visionnaire mais réalisable pourrait être cofinancé par l'Office fédéral de l'énergie et servirait d'exemple à d'autres Communes.

Réponse de la Commune :

Le territoire d'Ecublens a la chance d'être un haut lieu universitaire, avec la présence de l'EPFL et de l'Unil. La Ville s'emploie activement à développer des relations, partenariats, études et travaux avec les Hautes écoles. Cela se traduit, par exemple, avec l'implantation du Pavillon Low-Tech, un projet étudiant qui propose de repenser notre relation avec la construction en adoptant des méthodes alternatives et plus respectueuses de l'environnement ; avec l'accompagnement actif de thèses de Master en sciences de l'environnement et durabilité ; ou encore avec le soutien aux circuits économiques courts.

Bien que la Ville d'Ecublens collabore également sur la thématique énergétique, les besoins spécifiques des Hautes écoles, leur densité énergétique, leur temporalité et leurs liens administratifs directs avec le Canton et la Confédération, rendent difficiles le développement de réseaux locaux de production et de distribution d'énergie. Enfin, spécifiquement sur la création d'un modèle énergétique renouvelable de la commune, la Ville travaille étroitement avec les autres Communes alentours, ayant des besoins et temporalités comparables. Cela n'exclut cependant pas de travailler avec les Hautes écoles sur des projets de transitions énergétique et écologique spécifiques.

Règlementer l'éclairage automatique dans les immeubles

Dans certains immeubles, l'éclairage s'allume en tout temps, dès qu'un mouvement est détecté. Il serait pourtant facile d'installer des minuteurs — dont les horaires seraient adaptés à la saison — afin que l'éclairage ne s'allume qu'aux moments opportuns. Dans le même ordre d'idée, l'éclairage extérieur des immeubles doit être adapté à la saison. À défaut de bonne volonté de la part des gérances, il faut l'imposer.

Réponse de la Commune :

Ce n'est à l'heure actuelle pas possible pour la Ville de contraindre à l'installation de détecteurs de mouvement pour l'éclairage des communs d'immeubles privés. Il s'agit donc essentiellement de rappeler les écogestes permettant de réaliser des économies d'énergie dans différents domaines, dont l'éclairage. Cela se fait au travers des actions de l'objectif 1.1 du Plan climat « Accélérer la sensibilisation aux enjeux environnementaux ».

Quand l'électricité est-elle propre ?

Comme privé, je n'ai aucun moyen de savoir à quel moment l'électricité est propre, quel jour, quelle heure, quelle saison. Si j'avais un boîtier / une app sur smartphone avec une notification, je pourrais, par exemple, éviter de charger l'ordinateur lorsque la production proposée (solaire) est basse. Cela représenterait un geste patriotique de consommer au mieux l'énergie indigène et éviter d'acheter l'électricité chère aux pays voisins ou, pire, de mettre en route une centrale à pétrole.

Réponse de la Commune :

Les gestionnaires de réseau sont responsables de la mise en place de compteurs électriques intelligents permettant de mesurer et d'enregistrer en permanence la consommation ou la production d'énergie liées au compteur. La Ville n'a pas de pouvoir à ce sujet qui devrait être traité soit à l'échelle du gestionnaire de réseau, soit à l'échelle cantonale ou nationale.

Toutefois, il est possible de se renseigner sur le site « [Electricity Map](#) » qui diffuse des données en temps réel de la production d'électricité pour un territoire — généralement au niveau national — ainsi que de l'importation de territoires limitrophes. L'outil dispose également d'un moyen de calculer des moyennes journalières, mensuelles, annuelles, ou encore de revenir dans le temps. Cela permet de voir à quelle heure, quelle forme d'énergie est prédominante et la quantité d'éqCO₂ émet l'énergie en Suisse.

Autres propositions non liées à une orientation du Plan climat

PROPOSITIONS REPRISES EN DEHORS DU PLAN CLIMAT

Promotion du système de toilettes sèches

La Commune d'Ecublens pourrait promouvoir les toilettes sèches, tant pour des toilettes publiques que dans les projets immobiliers. Ce système permet en effet d'économiser de l'eau, de l'énergie, et de créer de l'humus.

Réponse de la Commune :

La Ville a installé des toilettes sèches écologiques à la place de sport des Esserts, à côté des terrains de beach-volley. D'autres toilettes sèches seront installées sur le territoire communal ces quatre prochaines années.

En ce qui concerne les toilettes sèches dans les projets immobiliers, la Ville n'a pas prévu de mener d'action particulière dans ce sens. Cela pourrait surtout faire sens auprès de petits propriétaires privés, qui doivent être motivés intrinsèquement par l'idée des toilettes sèches.

Préserver la cohésion sociale

Avec des conditions de vie qui vont sans doute devenir plus difficiles (canicules, etc.) et avec des ressources qui seront certainement plus limitées (énergie, ...), il est essentiel de maintenir une cohésion sociale forte, sans discrimination, sans stigmatisation d'un quartier par rapport à un autre. Favoriser toute action de rencontre, encourager la vie associative locale, renforcer le vivre-ensemble par des points de rencontre communale (bibliothèque, etc.) va augmenter la résilience de notre commune.

Réponse de la Commune :

Cette proposition est au cœur du programme de législature de la Municipalité pour la période 2021–2026. L'axe 1 du programme de législature vise à préserver la vie sociale et notamment à favoriser la rencontre de la population (obj. 1).

Sans apparaître comme une action en tant que telle dans le Plan climat, cette volonté de préserver la cohésion sociale est inscrite dans les grands principes d'action du Plan climat, notamment via le principe n° 5 « Veiller à une transformation solidaire » qui veut éviter de créer une fracture sociale par la mise en application de la stratégie climatique. L'action 4.2.1 répond également à cette prise en compte des moins favorisés. Enfin, de manière générale, l'incitation à la rénovation énergétique pour les propriétaires de locatifs contribuera à la diminution des émissions de CO₂ ainsi qu'à une éventuelle réduction des charges pour les locataires grâce à une consommation énergétique diminuée.

PROPOSITION EN PARTIE REPRISE EN DEHORS DU PLAN CLIMAT

Zéro pesticide / zéro insecticide

Faire en sorte que la commune devienne zéro pesticide, c'est probablement le cas pour les services de la commune. Par une information appropriée, il faut que les propriétaires privés, les gérances d'immeubles, les jardins familiaux renoncent aux pesticides/insecticides.

Réponse de la Commune :

Cette proposition n'est pas directement liée aux enjeux climatiques, mais plus largement à un enjeu environnemental et de protection de la biodiversité en particulier. Un enjeu important qui se traduit depuis 2018 par l'obtention de la certification « Villeverte », avec le label « Bronze ».

Après quatre années d'intenses efforts pour maintenir ce niveau de certification et viser même le niveau supérieur, la Ville d'Ecublens s'est vue récemment récompensée de ses efforts en étant recertifiée « Villeverte » et en obtenant cette fois-ci le label « Argent ».

Des efforts sont notamment entrepris pour limiter l'usage des produits phytosanitaires. Ainsi, dans les serres communales, des auxiliaires de cultures — petits insectes qui s'attaquent aux ravageurs — sont maintenant utilisés pour lutter contre les éventuels nuisibles, ce qui diminue fortement l'emploi de produits phytosanitaires. La Ville informe également régulièrement sur le réseau écologique urbain et comment les privés peuvent aussi inviter la nature en ville.

Dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal, un article indiquant que les propriétaires doivent entretenir leurs aménagements privés sans produits ou engrais non-naturels sera proposé.

PROPOSITIONS NON REPRISES DANS LE PLAN CLIMAT

Construire une buvette/tea room à Mon Repos pour que la population puisse bénéficier de ce cadre magnifique avec une place de jeux pour les enfants

Partager un lieu entre des personnes âgées et des enfants.

Réponse de la Commune :

Cette proposition n'a pas de lien direct avec les enjeux du Plan climat et relève plus généralement de la question de la qualité de vie. Elle n'a donc pas été retenue dans le cadre du Plan climat.

Toutefois, dans son programme de législature 2021–2026, la Municipalité entend principalement veiller au bien-être de sa population. Privilégier la vie sociale et notamment favoriser la rencontre de la population fait partie de ses objectifs premiers.

Installer des barres pour faire du sport ou du « street workout » pour que les jeunes de la commune ne soient pas obligés d'aller s'entraîner à Renens ou à Bussigny

Réponse de la Commune :

Cette proposition n'a pas de lien direct avec les enjeux du Plan climat et relève plus généralement de la question de la qualité de vie. Elle n'a donc pas été retenue dans le cadre du Plan climat.

Toutefois, dans son programme de législature 2021–2026, la Municipalité entend principalement veiller au bien-être de sa population. Pour cela, elle a prévu d'installer un « street workout » en 2024.